



**SWISS
PERFORM** 

Rapport annuel 2022

SWISSPERFORM – 2022 en bref

Recettes tarifaires brutes

CHF 61'245'968.43

(-1,7%)

Membres et mandants	Encouragement de projets culturels et sociaux	Frais administratifs
<hr/> 23'304 (+7,51%)	<hr/> CHF 6'230'877.10	<hr/> 9,29% (2021 : 8,43% *) taux de frais brut : 13,00% (2021 : 12,19% *)
Collaborateurs (moyenne)	Diffusions évaluées (domaine phonographique)	Diffusions évaluées (domaine audiovisuel)
<hr/> 32,36 (2021 : 30,00) 26,9 postes à plein temps (2021 : 25,62)	<hr/> 3'819'082 (2021 : 3'669'319) 230'571 enregistrements dans le domaine phonographique (2021 : 228'965)	<hr/> 73'165 (2021 : 59'829) 17'012 œuvres dans le domaine audiovisuel (2021 : 13'785)

* Concernant les frais de gestion, voir les explications sous « Recettes tarifaires » (p. 25).

Table des matières

6

1. Organes et activités

19

2. Membres

23

3. Encaissement et tarifs

29

4. Répartition

41

5. Coopération nationale

43

6. Coopérations internationales

51

7. Fonds à but culturel et social

54

8. Engagement culturel et relations publiques

62

9. Autorités de surveillance

64

10. Comptes annuels 2022





Editorial

Editorial

Les conditions de travail difficiles dues à la pandémie appartiennent heureusement au passé. Pour SWISSPERFORM comme pour d'autres entreprises, les années de coronavirus ont aussi débouché sur un constat positif, lié à la flexibilisation de l'emploi. Il est ainsi apparu que le télétravail ne porte préjudice ni à l'efficacité ni au travail d'équipe. Et grâce au perfectionnement des technologies, les réunions sont réalisées davantage sous forme virtuelle ou hybride, ce qui permet à la fois un gain de coûts et de temps.

Au plan national, SWISSPERFORM peut tirer un bilan réjouissant de l'année écoulée. C'est ainsi qu'en mai, 58 % des citoyennes et citoyens ont approuvé dans les urnes la révision de la loi sur le cinéma. Ce faisant, la population suisse s'est prononcée en faveur de la diversité du cinéma et de l'audiovisuel et a mis les services de streaming au même niveau que les organismes de diffusion pour ce qui est des films et des séries. Les revenus supplémentaires que cela implique profiteront aux cinéastes dont les produits jouissent aujourd'hui déjà de la reconnaissance internationale. Les travaux de mise en œuvre sont en cours, si bien que la loi pourra entrer en vigueur en 2024.

De son côté, l'initiative parlementaire Nantermod a été refusée, les deux Chambres ayant émis des avis différents. Pour rappel, celle-ci visait à considérer l'utilisation d'œuvres dans les chambres d'hôtel, les logements de vacances et les hôpitaux comme une utilisation privée. Etant une source de revenus non négligeable, la redevance perçue à ce titre est donc préservée.

En dépit de revenus qui continuent à stagner dans le domaine des droits d'exécution et grâce aux redevances qui se maintiennent en provenance des tarifs sur les supports vierges, l'évolution des recettes en faveur de nos ayants droit a été positive. Le résultat se situe certes 1,7 % au-dessous de celui de l'an passé, mais il reste remarquable puisque les recettes dépassent les 61 millions de francs.

Les travaux de restructuration évoqués depuis 2019 et mis en œuvre à partir de 2021 ont donné les premiers résultats. Attendue de longue date, la séparation entre la direction du service dédié au numérique et celle de la répartition a été concrétisée et la responsabilité de la conduite confiée à deux nouveaux collaborateurs. Dans le domaine du numérique, il a fallu procéder tout d'abord à un état des lieux, puis prioriser les réformes nécessaires qui en résultaient et préparer l'évaluation de nouveaux outils pour les plateformes de répartition ainsi que l'introduction de MS 365. D'autres mesures de restructuration interne ont suivi. SWISSPERFORM se trouve actuellement en phase de changement. Ce processus représente un défi important pour tous les collaborateurs et collaboratrices et il est réjouissant de constater que l'ensemble du personnel s'investit et soutient la réforme tout en s'acquittant de ses tâches avec efficacité et à la satisfaction des ayants droit.

Les organes de l'association, et notamment le comité directeur, suivent et soutiennent les travaux liés à la réforme. C'est ainsi que les fonds et les ressources nécessaires ont été mis à disposition afin que SWISSPERFORM puisse satisfaire aux exigences actuelles tant sur le plan numérique qu'économique. Mais cela implique aussi une réflexion au sein des organes: il s'agit de s'interroger sur la structure des organes telle qu'elle se présente aujourd'hui, de prendre conscience des responsabilités et de se doter de l'expertise nécessaire dans les domaines de la stratégie et de la gestion d'entreprise.

La réforme en profondeur actuellement en cours nous permet d'aborder le prochain exercice comptable toujours avec optimisme.

Danièle Wüthrich-Meyer, présidente



*Organes et
activités*

1. Organes et activités

Assemblée des délégués 2022

Après s'être tenue deux ans de suite sous forme de visioconférence, l'assemblée des délégués a enfin pu à nouveau avoir lieu physiquement en 2022. Les délégués de SWISSPERFORM se sont réunis le 15 juin 2022 au Centre culturel Progr à Berne afin de se prononcer sur les affaires statutaires de l'association.

L'assemblée a été ouverte par le comédien, metteur en scène et auteur Dominique Müller qui a évoqué, sur le ton de la comédie, les embûches des arts du spectacle par les temps qui courent. Après l'allocation de bienvenue prononcée par la présidente Danièle Wüthrich-Meyer, les participantes et participants ont rendu hommage à Cla F. Nett, délégué décédé en septembre 2021. La présidente et le directeur Poto Wegener ont ensuite détaillé les mesures de restructuration en cours au sein de SWISSPERFORM (voir à ce sujet « Restructuration de SWISSPERFORM, année 2022 et suivantes »).

Dans le cadre des affaires statutaires, la direction a commenté l'exercice 2021, donnant notamment un aperçu des

finances de même que de l'évolution des différents tarifs et des changements dans le domaine de la répartition. Après l'approbation du rapport annuel et des comptes annuels par les délégués, le directeur suppléant Michael Egli a donné des précisions sur la révision des statuts qui visait à mettre en œuvre la nouvelle loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion (voir les informations ci-après). Le projet de révision, qui incluait par ailleurs quelques modifications et ajustements de nature rédactionnelle ou liés à la pratique, a été accepté par les délégués à l'unanimité. Enfin, les représentantes et représentants des cinq groupes d'ayants droit ont élu Ronald Dangel pour succéder à Rolf Simmen au curatorium et ont approuvé les propositions concernant des affectations supplémentaires aux Fonds.

Pour terminer, la présidente a signalé que SWISSPERFORM fêterait son trentième anniversaire en 2023 et annoncé que la prochaine assemblée des délégués se tiendrait le 14 juin 2023 à Zurich.



Délégués

Les personnes suivantes ont assumé en 2022 la fonction de délégués de SWISSPERFORM :

*nombre de délégués

Interprètes de l'audiovisuel *8	Interprètes de phonogrammes *12	Producteurs de l'audiovisuel *8	Producteurs de phonogrammes *12	Organismes de diffusion *10
Kai Uwe Bischoff	Ursina Giger	Gabriel Baur	Julie Born	Denise Bolle
Cheyne Davidson	Monika Kaelin	Peter Beck	Roman Camenzind	Marco Maffucci
Ursula Hoffmann-Röthlisberger	Andreas Laake	Adrian Blaser	Jack Dimenstein	Martin Muerner
Sandra Löwe	Cla F. Nett †	Stefan Eichenberger	Christian Figuera	Danielle Nicolet
Eric Rohner	Micha Rothenberger	Francine Lusser	Walter Fölmli	Rossano Pinna
Jonas Rüegg	Jocelyne Rudasigwa	Christof Neracher	Martin Geisser	Simone Ruckstuhl
Irina Schönen	Matthias Spillmann	Michela Pini	Jörg Glauner	Thierry Savary
Frank Semelet	Lisa Stoll	Jonas Raeber	Lorenz Haas	Jascha Schneider-Marfels
	Catherine Suter Gerhard		Stefan Planta	Gabriele Schweingruber
	Christoph Trummer		Oliver Rosa	Julien Winkelmann
	Sepp Trütsch		Ivo Sacchi	
	Marena Whitcher		Fabienne Schmuki	



Révision 2022 des statuts

Les délégués se sont prononcés en faveur d'une modification des statuts de SWISSPERFORM à l'occasion de l'assemblée du 15 juin 2022 à Berne. La révision était nécessaire pour pouvoir conserver la concession dont dispose notre association pour le territoire du Liechtenstein.

Une adaptation des statuts de SWISSPERFORM a été soumise aux délégués lors de l'assemblée du 15 juin 2022. Comme indiqué ailleurs dans le présent rapport annuel, SWISSPERFORM est titulaire d'une concession non seulement pour la Suisse, mais aussi pour la Principauté de Liechtenstein. Comme ce dernier fait partie de l'EEE, il est tenu de mettre en œuvre le droit de l'Union européenne. Le lien avec le Liechtenstein fait que SWISSPERFORM doit aussi respecter le droit de l'UE dans la mesure où cela touche son champ d'activité. L'UE a édicté en 2014 une directive visant à réglementer le travail des sociétés de gestion, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement des membres et la transparence. Le Liechtenstein ayant transposé la directive de l'UE dans sa législation nationale, certaines adaptations des statuts de SWISSPERFORM étaient nécessaires pour pouvoir conserver la concession dans la Principauté. SWISSPERFORM a opté pour une révision allégée de sorte que la mise en œuvre est restée dans des limites raisonnables et qu'elle a pu être conciliable avec les principes d'une gestion rationnelle.

Le point principal concernait l'affiliation à SWISSPERFORM qui ne doit plus reposer sur les critères du domicile ou de la nationalité. Jusque-là, les étrangères et étrangers pouvaient confier la gestion de leurs droits à SWISSPERFORM, mais ne pouvaient pas exercer de droits réservés aux membres. Il reste toutefois possible d'associer l'adhésion à des critères objectifs. Par conséquent, l'article 3 révisé des statuts prévoit que les étrangères et étrangers peuvent adhérer à SWISSPERFORM « s'ils déploient en Suisse des activités et des ressources considérables et qu'ils sont actifs sur ce territoire ». Cette reformulation permet de satisfaire aux



exigences de l'interdiction de la discrimination en Europe. Simultanément, elle établit qu'il doit exister un certain lien avec le pays dans lequel se situe la société de gestion à laquelle on souhaite adhérer.

De son côté, l'article 6 des statuts applique la directive selon laquelle les étrangères et étrangers peuvent aussi céder des droits pour qu'ils soient exercés à l'échelle internationale. Jusque-là, une telle gestion était réservée aux Suisses et Suissesses, le territoire de perception des droits des étrangères et étrangers étant limité à la Suisse et au Liechtenstein. L'article 6 révisé prévoit désormais que les étrangères et étrangers peuvent aussi céder les droits pour d'autres pays que la Suisse et le Liechtenstein. Toutefois, SWISSPERFORM n'a encore de loin pas signé des contrats de réciprocité avec toutes les sociétés sœurs importantes domiciliées à l'étranger. Par conséquent, il est dans l'intérêt des titulaires de droits s'il leur est signalé que leurs droits ne sont pas encore exercés dans le pays souhaité et qu'il serait préférable qu'ils s'adressent directement à la société de gestion étrangère concernée.

Seuls quelques compléments ont dû être apportés à la liste des attributions (art. 11 des statuts) afin de satisfaire aux prescriptions de la législation liechtensteinoise. La nouvelle législation permet aussi en principe aux délégués de transférer des compétences de l'assemblée des délégués au comité ou à la direction. Par conséquent, la compétence résiduelle générale du comité inscrite à l'article 14 des statuts est maintenue.

Etant donné que la dernière révision des statuts de SWISSPERFORM remontait déjà à dix ans, il a été procédé à d'autres modifications et ajustements de nature rédactionnelle ou liés à la législation et à la pratique. Les délégués ont approuvé toutes les propositions de modifications à l'occasion de l'assemblée du 15 juin 2022. Les nouveaux statuts sont entrés en vigueur le jour même.



Comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises en 2022. La première séance a pris la forme d'une visioconférence à cause de la pandémie. Toutes les suivantes ont pu être réalisées en présence des membres du comité. Le comité a pris des décisions concernant les finances (comptes annuels 2021, budget 2022 et 2023) et vérifié que le budget 2021 était respecté. Il s'est par ailleurs consacré à des questions tarifaires importantes, à la collaboration interne et à la coopération avec les sociétés sœurs suisses. Il a également approuvé une révision des statuts à soumettre à l'assemblée des délégués : il s'agissait de procéder aux adaptations requises par la législation actuelle liechtensteinoise. Enfin, le comité s'est consacré en permanence aux mesures de restructuration et a statué sur les lignes directrices et les objectifs de la stratégie.

Les membres du comité

Présidence



Danièle Wüthrich-Meyer
(présidente)

Juge à la Cour suprême du canton de Berne de 1995 à 2016 (présidente de la commission des examens d'avocat du canton de Berne de 2009 à 2018), membre de la commission des examens de notaire du canton de Berne, membre et présidente de la Commission arbitrale fédérale (CAF) pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins de 1993 à 2010, présidente de SWISSPERFORM depuis 2010 et vice-présidente de la Commission de la concurrence (COMCO) depuis 2018.



Hanspeter Müller-Drossaart
(vice-président)

Comédien et auteur, interprète de grands rôles au cinéma et au théâtre (p. ex. Mario Corti dans « Grounding », Dällebach Kari dans la comédie musicale et l'adaptation cinématographique de Xavier Koller), connu également pour lire de la littérature à la radio et à la télévision et pour animer des événements en direct. Vice-président de SWISSPERFORM depuis l'été 2010.

Représentants des interprètes de phonogrammes



Bruno Marty

Directeur de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG. Connait l'industrie musicale en tant que musicien, manager, agent et organisateur de concerts et en tant que membre de différentes organisations (Suisseculture, mx3, Fondation SIS, action swiss music). Président de l'école de musique de Köniz et membre de SONART.



René Baiker

Musicien (guitariste, compositeur, producteur), technicien du son et responsable de cours (industrie musicale, droit d'auteur), vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG, membre du conseil de fondation de la Fondation SUISA.



Beat Santschi

Musicien et manager culturel, secrétaire central de l'Union suisse des artistes musiciens USDAM, vice-président de la Fédération Internationale des Musiciens FIM, vice-président de la Coopérative suisse des artistes interprètes SIG.

Représentants des interprètes de l'audiovisuel



Yolanda Schweri

Avocate, exerce le métier d'avocate depuis 2000, indépendante depuis 2007 avec sa propre étude à Zurich, secrétaire générale depuis 1997 de la Fondation Charles Apothéloz (CAST), prévoyance professionnelle pour les créateurs culturels.



Daniel Aebi

Batteur, compositeur, producteur, booking agent. Etudes: Haute école des arts de Berne, Berklee College of Music (Etats-Unis). Membre fondateur de Grand Mother's Funck. A Vienne depuis 2003, actif en tant que musicien de jazz et enseignant. Membre du groupe d'experts des interprètes de l'audiovisuel depuis 2008, membre du comité d'Action Swiss Music de 2008 à 2013.



Elisabeth Graf

Comédienne, a joué notamment à Düsseldorf, Francfort, Zurich, Berne et Winterthur, pièces de théâtre et sitcom pour SRF, pièces radiophoniques pour ORF et SRF. Membre des conseils de fondation de la Fond. A. Ziegler et de la Fond. culturelle pour l'audiovisuel en Suisse, membre du comité de la SIG, présidente du conseil de fondation de la Fond. suisse pour la reconversion prof. d'artistes exécutants SSUDK. A été présidente (2010 – 2021) de Scène-Suisse – Ass. des professionnels des arts de la scène (SBKV).

Représentants des producteurs de phonogrammes



Lorenz Haas

Avocat et directeur d'IFPI Suisse depuis 2012, président d'AudioVision Suisse et membre du comité de SAFE, l'Association suisse pour la lutte contre le piratage. Auparavant, musicien et producteur indépendant ainsi que directeur musical du Schauspielhaus à Zurich.



Stefan Planta

A travaillé en qualité de COO pour TBA AG depuis 1993 et pour Phonag Records AG depuis 2007, assume la fonction de CEO depuis mai 2019 pour les deux sociétés qui ont fusionné sous le nom de Phonag Records AG. Membre du comité d'IFPI Suisse depuis mai 2019.



Ivo Sacchi

Managing Director de Universal Music Switzerland et président d'IFPI Suisse. Ivo Sacchi a déjà fait partie du comité de SWISSPERFORM de 2006 à 2012.

Représentants des producteurs de l'audiovisuel



Thomas Tribolet

Avocat à Berne avec sa propre étude. Secrétaire de la SFP (Swiss Film Producers' Association), consultant du GARP (Groupe Auteurs, Réalisateur, Producteurs) et coordinateur du « Bureau de liaison » des associations de producteurs de films IG (Groupe d'intérêts des producteurs indépendants de films suisses), GARP et SFP. Président de la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse et directeur du Fonds de production télévisuelle S.à.r.l.



Christof Neracher

Directeur et propriétaire de hugofilm features. En tant que producteur, il a produit plus de 30 films de fiction et documentaires, dont les films « Drii Winter » de Michael Koch (en compétition à la Berlinale 2022), « Vitus » de Fredi M. Murer (Shortlist Academy Awards / Best Foreign Language Film) et « Private Banking » en deux parties, de Bettina Oberli. Il est membre du réseau de producteurs ACE – Ateliers du cinéma européen.



Stefan Eichenberger

Associé et producteur de CONTRAST FILM depuis 2014. Les films qu'il a produits (« Neuland », « Parvaneh », « Heimatland », « Le Coureur / Midnight Runner », « Sturm – bis wir tot sind oder frei ») ont tous été présents dans des festivals A et ont reçu de nombreux prix nationaux et internationaux. Stefan Eichenberger est membre de l'AMPAS ainsi que de l'Académie du cinéma suisse et de son homologue européenne.

Représentants des organismes de diffusion



Catherine Mettraux Kauthen

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR, longue expérience du droit d'auteur et du droit de la propriété intellectuelle, différentes publications essentiellement dans le domaine du droit d'auteur.



Rossella Brughelli

Juriste au Service juridique de la Direction générale SRG SSR et à la RSI Radiotelevisione svizzera di lingua italiana. Membre du groupe d'experts des organismes de diffusion depuis 2009.



Jürg Bachmann

Président de l'Association suisse des radios privées (ASRP) depuis 2006, a notamment été directeur de Radio Aktuell (aujourd'hui: FM1), Energy Zürich et Tele Ostschweiz. Responsable des affaires publiques et des projets spéciaux pour le groupe Goldbach, ZH depuis 2002. Président de KS/CS Communication Suisse (organisation faitière de la communication commerciale en Suisse) depuis 2021. Autres mandats dans le domaine des médias.

Comité directeur

Incluant la présidente et le vice-président, le comité directeur était constitué en 2022 des membres du comité suivants, représentant les différents groupes d'experts :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri

Interprètes de phonogrammes : Bruno Marty

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen

Le comité directeur a réalisé en 2022 cinq séances ordinaires au cours desquelles il a examiné différentes questions relatives aux tarifs, aux finances, à la collaboration interne et à la coopération avec les autres sociétés de gestion suisses. La restructuration en cours au sein de SWISSPERFORM a également été au cœur de ces rencontres.

Dans le cadre de cinq séances spéciales, le comité directeur s'est penché exclusivement sur des questions de restructuration, discutant les lignes directrices, les objectifs et les mesures de restructuration.

Deux commissions spéciales issues du comité directeur et du bureau se sont également réunies en 2022. Le « groupe de pilotage Restructuration » (composé de Danièle Wüthrich-Meyer, Lorenz Haas, Bruno Marty, Marc André Hahn, Poto Wegener) a préparé les bases décisionnelles pour les séances du comité directeur. La « commission des finances » (composée de Danièle Wüthrich-Meyer, Bruno Marty, Yolanda Schweri, Kathrin Gerths Torsetta, Poto Wegener) a examiné des questions en lien avec les placements financiers.

Groupes d'experts

Les personnes suivantes étaient membres des groupes d'experts en 2022 :

Interprètes de l'audiovisuel : Yolanda Schweri (présidente), Daniel Aebi, Elisabeth Graf, Salva Leutenegger, Jean-Christophe Nigon, Samuel Streiff, Barbara Terpoorten

Interprètes de phonogrammes : Bruno Marty (président), René Baiker, Yvan Jaquemet, Melanie Oesch, Muriel Rhyner, Beat Santschi, Philipp Schweidler

Producteurs de l'audiovisuel : Thomas Tribolet (président), Gabriel Baur, Peter Beck, Stefan Eberle, Stefan Eichenberger, Francine Lusser, Christof Neracher

Producteurs de phonogrammes : Lorenz Haas (président), Julie Born, Jörg Glauner, Stefan Planta, Andreas Ryser, Ivo Sacchi, Fabienne Schmuki

Organismes de diffusion : Catherine Mettraux Kauthen (présidente), Fanny Ambühl, Jürg Bachmann, Rossella Brughelli, Martin Muerner, Andres Palomares, Jascha Schneider-Marfels

Les groupes d'experts ont édicté, chacun dans son domaine, des dispositions relatives au règlement de répartition. Ils ont surveillé l'exécution de la répartition et ont pris des décisions concernant les tarifs et les contrats de réciprocité avec l'étranger ainsi que d'autres projets en lien avec leur domaine spécifique.

Curatorium

Le curatorium se composait en 2022 des personnes suivantes :

Représentant des producteurs de phonogrammes, président :
Guido Vendramini

Représentant des interprètes de phonogrammes :
Rolf Simmen (jusqu'au 15 juin 2022)
Ronald Dangel (depuis le 15 juin 2022)

Représentante des organismes de diffusion :
Claudine Cavegn

Le curatorium a pour tâche de vérifier que les dotations des fondations culturelles du domaine phonographique (Fondation suisse pour la radio et la culture, Fondation des producteurs de phonogrammes et Fondation suisse des artistes interprètes) supérieures à CHF 50'000.– respectent les dispositions légales et les conditions fixées dans le règlement. Il établit chaque année un rapport d'activité à l'attention du comité et de l'assemblée des délégués.

Le curatorium a étudié cinq dossiers en 2022. Il a approuvé toutes les demandes après les avoir examinées en vertu de son règlement.

Bureau

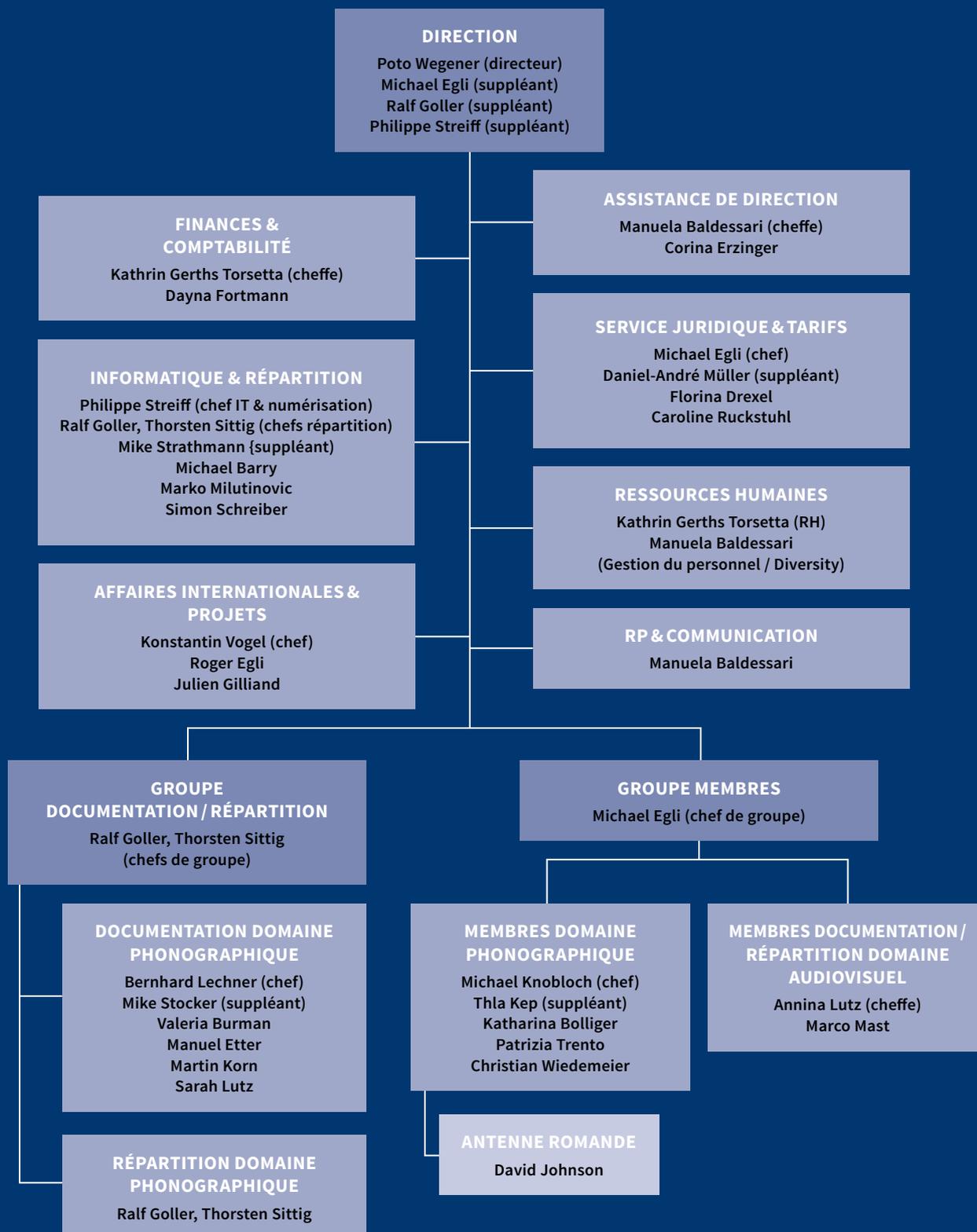
Pour SWISSPERFORM, l'année 2022 a été placée à nouveau sous le signe du télétravail. En début d'année, l'obligation et la recommandation dans ce sens émanant du Conseil fédéral ont fait qu'une grande partie du personnel n'a pu travailler à la Kasernenstrasse jusqu'à fin février. SWISSPERFORM a réintroduit le télétravail pour son personnel à partir de la mi-juillet. Toutefois, cette mesure qui s'est prolongée jusqu'à fin novembre n'était pas liée à la pandémie, mais à la présence, à proximité immédiate de nos bureaux, d'un chantier dont les nuisances sonores rendaient difficile de se concentrer pour travailler.

Il a été constaté, dans le cadre des mesures de restructuration de SWISSPERFORM, que le poste « direction du service informatique et répartition » (responsable : Ralf Goller) regroupait trop de tâches, de responsabilités et de compétences dans les mains d'une seule personne. Décision a été prise de restructurer ce secteur. En date du 1^{er} mars 2022, SWISSPERFORM a engagé un chef pour le « service informatique et numérisation » en la personne de Philippe Streiff. Ce dernier possède une vaste expérience dans le domaine du numérique et il sera en mesure, épaulé par son équipe, de contribuer grandement à accroître les automatisations. Philippe Streiff a par ailleurs été promu membre de la direction au 1^{er} octobre 2022.

Ralf Goller s'est concentré entièrement sur la conduite de la répartition au cours de l'exercice. Il a décidé de quitter SWISSPERFORM à la fin de l'année afin de se consacrer à de nouvelles tâches. Qu'il soit ici remercié de tout cœur pour ses nombreuses années de service au sein de SWISSPERFORM. Thorsten Sittig a été engagé fin novembre en qualité de nouveau responsable de la répartition.

SWISSPERFORM a disposé en 2022 de 26,90 postes fixes à plein temps (25,62 l'année précédente), occupés par 32,36 collaborateurs (30,00 l'année précédente).

Les personnes suivantes travaillaient pour SWISSPERFORM fin 2022 :



Représentations dans d'autres commissions

Les membres de la direction et du bureau défendent les intérêts de SWISSPERFORM et de leurs ayants droit dans les organes de différentes associations. Toutes ces représentations se font à titre gracieux. S'il était question un jour d'assumer un mandat rémunéré, les honoraires en question iraient bien sûr à SWISSPERFORM.

Dans le détail, SWISSPERFORM était représentée en 2022 dans les organes suivants :

- **Comité de l'association Press Play**: Poto Wegener
- **Commission du hit-parade suisse**: Poto Wegener, Michael Egli (suppléant)
- **Commission d'arbitrage des Swiss Music Awards**: Michael Egli
- **Comité d'ISAN Switzerland**: Poto Wegener
- **Performance Rights Committee PRC**: Michael Egli, Daniel-André Müller
- **Legal Working Group SCAPR – Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights**: Daniel-André Müller, Caroline Ruckstuhl
- **Business Operations Working Group SCAPR**: Daniel-André Müller, Konstantin Vogel
- **Technical Working Group SCAPR**: Konstantin Vogel
- **Databases Committee SCAPR**: Konstantin Vogel
- **Producer Mandate Module Working Group SCAPR**: Konstantin Vogel
- **IPN Expert Committee SCAPR**: Konstantin Vogel (président)
- **AEPO-ARTIS Expert Group**: Daniel-André Müller
- **Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse / siège consultatif**: Annina Lutz



De g. à dr. : **Michael Egli** (directeur suppléant) chef du service juridique, **Ralf Goller** (directeur suppléant) chef de la répartition, **Poto Wegener** (directeur), **Philippe Streiff** (directeur suppléant) chef du service informatique et numérisation

Restructuration de SWISSPERFORM, année 2022 et suivantes

Des questions stratégiques ont été au cœur des travaux du bureau et des organes de SWISSPERFORM en 2022. Il s'agissait de déterminer comment l'association allait devoir évoluer au cours des prochaines années pour relever les défis existants.

SWISSPERFORM a lancé en 2021 une analyse afin d'examiner le fonctionnement de l'entreprise au plan de l'exploitation et de l'organisation et d'envisager de grands axes stratégiques visant à moderniser l'association. Pour commencer, un état des lieux a été réalisé avec l'appui d'une société de conseil externe. Ensuite, un groupe de pilotage, composé à la fois de représentantes et représentants d'organes et du bureau et de consultants externes, a élaboré des lignes directrices pour SWISSPERFORM. Celles-ci définissent la vision et la mission de notre entreprise et précisent les valeurs fondamentales à l'aide desquelles nous voulons atteindre nos objectifs. Par ailleurs, trois principes ont été fixés qui doivent servir de fil rouge à la mise en œuvre de la stratégie :

1. « Mode de pensée d'un prestataire de services » : l'accent doit être mis sur le concept de service dans toutes les tâches de SWISSPERFORM.

2. « Orientation économique » : tous les investissements et toutes les décisions doivent être analysés à l'aune de critères économiques et en privilégiant une perspective à long terme.

3. « Priorité à la numérisation » : les processus et prestations doivent être numérisés autant que faire se peut.

Une analyse SWOT a permis d'identifier les domaines où il était urgent d'intervenir afin de concrétiser les lignes directrices susmentionnées en fixant des objectifs et des sous-objectifs. Ceux-ci ont ensuite été précisés au travers de plus de 60 mesures qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Ces mesures concernent divers grands axes tels que communication et reporting, conduite, processus, numérisation et l'organisation.

La restructuration de SWISSPERFORM et la mise en œuvre des mesures ainsi définies s'inscrivent dans un horizon temporel de plusieurs années. Ce sont différentes décisions prises par le comité qui ont donné le véritable coup d'envoi à la réalisation. Le comité a accepté durant l'exercice les principes de mise en œuvre de la stratégie, incluant les

lignes directrices (voir texte ci-après), les objectifs et les mesures. En adoptant le budget 2023, le comité a simultanément approuvé les moyens financiers destinés à la mise en œuvre des premières mesures stratégiques en 2023. Il a par ailleurs donné son feu vert à un renforcement des effectifs du service informatique de SWISSPERFORM et à un suivi du processus de restructuration par Marc André Hahn (manager et consultant), en tant que délégué du comité directeur.

La concrétisation des projets ne dépend toutefois pas seulement des finances : le succès de la stratégie est également lié à l'adhésion des collaboratrices et collaborateurs. L'équipe a donc été tenue au courant des développements en permanence et intégrée bien sûr aussi dans le processus, le but étant qu'elle puisse soumettre des idées et porter un regard critique sur les plans existants. Les ateliers mis sur pied à cet effet ont montré que les collaboratrices et collaborateurs soutiennent le processus de changement en cours et sont d'avis que les objectifs vont dans la bonne direction.

Indépendamment des travaux stratégiques évoqués, le bureau de SWISSPERFORM a déjà mis en œuvre en 2022 différentes mesures à court terme visant à renforcer l'entreprise. C'est ainsi que les secteurs de l'informatique et de la répartition ont été dissociés et ce sont désormais Philippe Streiff et Thorsten Sittig, experts chevronnés, qui ont repris la tête de ces deux départements. Le secteur des ressources humaines a été restructuré et renforcé et un reporting financier destiné aux organes de l'association, lui aussi restructuré, a été mis en place. De nouveaux outils (saisie du temps de travail, TicketingSystem, outil de gestion de projets) et des processus agiles en matière de développement de logiciel ont par ailleurs été introduits, de même que des automatisations à la lecture des déclarations de diffusion. Enfin, des documentations sur les différents processus de répartition ont été élaborées conjointement avec le partenaire externe.

SWISSPERFORM – parce que la culture est précieuse.

Lignes directrices de SWISSPERFORM

SWISSPERFORM veille à ce que les acteurs culturels reçoivent une rémunération appropriée pour leurs prestations et contribue ainsi au renforcement de la culture en Suisse et au Liechtenstein.

MISSION

Nous agissons dans **l'intérêt** de nos **membres**. Nous les **épaulons** et les **soutenons** dans la gestion de leurs **droits voisins** et leur assurons une rémunération appropriée. Nos tâches clés consistent à conclure des tarifs ainsi qu'à encaisser et répartir les recettes qui en résultent.

Nous mettons des **services** attrayants à la disposition de nos **membres**, de nos **partenaires** et des **utilisateurs**. Nous suivons de près les évolutions dans le domaine culturel et cherchons des solutions appropriées pour toutes les parties impliquées.

Nous **soutenons** la **culture** et contribuons par notre travail à valoriser la création culturelle. Nous consacrons **10 %** de nos **recettes** à des **objectifs culturels** et **sociaux**.

Nous sommes des **prestataires dans l'environnement numérique**. Nous tirons parti des opportunités du numérique et adaptons sans cesse nos prestations et notre manière de travailler.

Nous offrons aux utilisateurs un **accès aisé** au **répertoire de nos membres**.

VALEURS

Nous sommes loyaux : nos membres sont au cœur de nos préoccupations, nous connaissons leurs différents besoins et les soutenons de façon équitable.

Nous sommes transparents : nos membres savent et comprennent ce que nous faisons et peuvent vérifier notre travail. Nous mettons à leur disposition toutes les informations nécessaires à cet effet.

Nous sommes efficaces : nous agissons de manière ciblée, en tenant compte des coûts et en étant axés sur la performance. Nous ne visons pas de but lucratif.

Nous sommes curieux : nous suivons l'évolution économique, technologique et juridique avec attention et nous adaptons en permanence.

Nous sommes attrayants : nous offrons à des collaboratrices et collaborateurs engagés un cadre de travail intéressant à la jonction entre culture, économie et technologie et soutenons leur développement. Nous faisons preuve de confiance et de respect à l'égard de notre personnel.

Nous travaillons en réseau : nous entretenons les échanges avec nos partenaires en Suisse et à l'étranger et tirons parti des synergies autant que faire se peut.



Membres

2. Membres

Une croissance qui ne faiblit pas

SWISSPERFORM a admis 1628 nouveaux ayants droit en 2022, voyant le nombre des membres et mandants passer à 23'304 à la fin de l'année. Voilà qui fait de SWISSPERFORM la société de gestion suisse représentant le plus de titulaires de droits après SUISA.

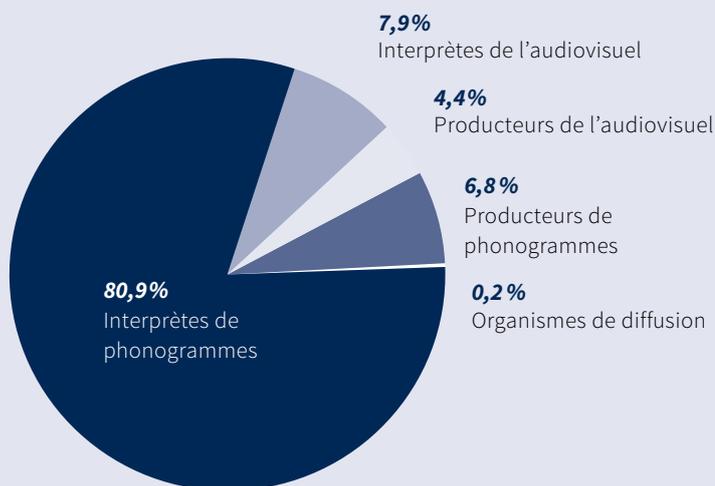
La croissance de l'effectif des membres ne faiblit pas depuis des années. Si l'on en croit la tendance à long terme, cela signifie que le nombre d'ayants droit double tous les douze ans. Les interprètes du domaine phonographique restent de loin le plus grand groupe avec 18'941 ayants droit et les organismes de diffusion le plus petit, avec 49. En 2022, c'est à nouveau le groupe des producteurs de phonogrammes qui a enregistré la plus forte croissance en pour cent : il a accueilli 299 nouveaux ayants droit, soit une hausse de 23,56%. Cette tendance observée de longue date s'explique du fait que, depuis le changement de système de répartition, seuls sont pris en compte les ayants droit ayant une relation contractuelle avec SWISSPERFORM.

Par rapport aux autres sociétés sœurs suisses, SWISSPERFORM vient donc en deuxième position pour ce qui est du nombre d'ayants droit, après SUISA et ses quelque 42'000 auteurs et éditeurs. ProLitteris compte environ 16'000 ayants droit, SUISSIMAGE et la SSA quelque 4000. Il faut toutefois souligner que la quantité d'ayants droit représentés n'est en soi pas déterminante. Ce qui est plus important, c'est de cibler les non-membres dont les enregistrements ont été beaucoup utilisés. Voilà pourquoi SWISSPERFORM prend régulièrement contact avec des non-membres pour les informer des avantages d'une adhésion à SWISSPERFORM.

Statistiques des membres 2022

Effectif des membres / mandants par groupe d'ayants droit

2022
2021



18'841 17'687
Interprètes de phonogrammes

1'848 1'733
Interprètes de l'audiovisuel

998 938 **20'689** 19'420
Producteurs de l'audiovisuel Total interprètes

1'568 1'269
Producteurs de phonogrammes

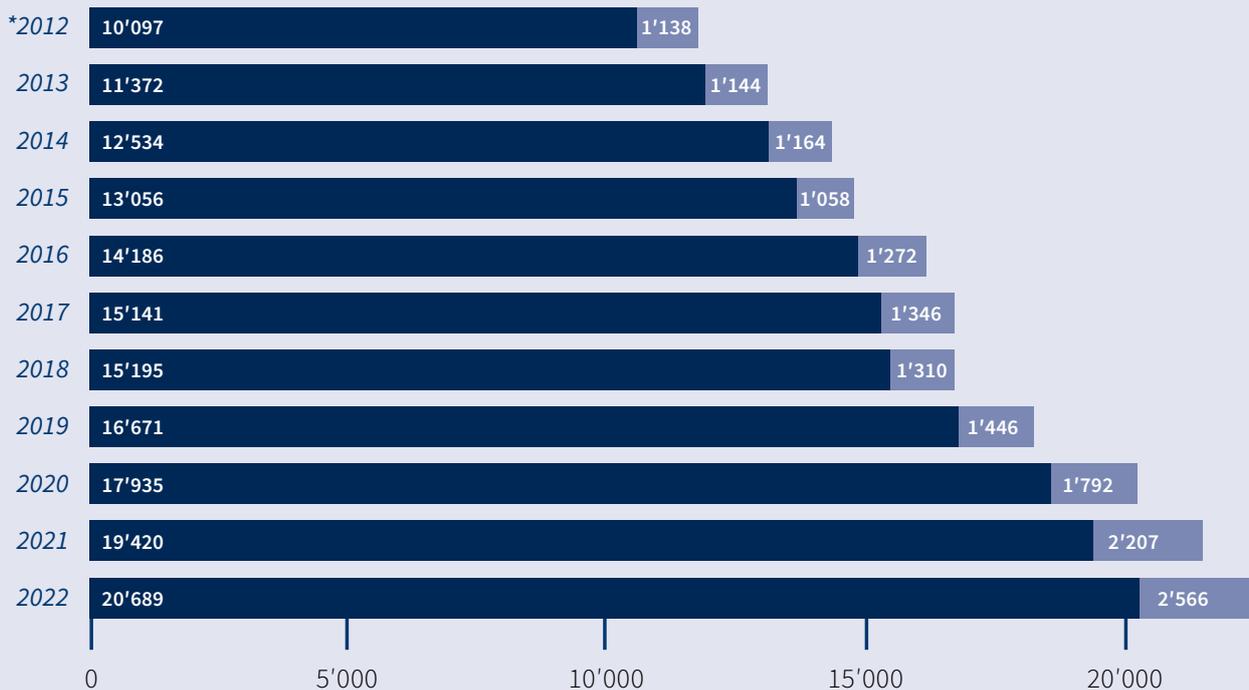
49 49 **2'566** 2'207
Organismes de diffusion Total producteurs

23'304 21'676
Total

Evolution de l'effectif des membres

■ interprètes
■ producteurs

* mandants inclus depuis 2012



Activités de l'antenne romande

Le travail d'information et de conseil aux artistes interprètes et producteurs des domaines phonographiques et audiovisuels, ainsi qu'aux utilisateurs francophones s'est poursuivi de manière efficace en 2022.

Les conseils ont porté sur les questions récurrentes relatives aux droits voisins, au processus d'adhésion à SWISSPERFORM, à la distinction entre les différentes sociétés de gestion, à la déclaration de participations à des phonogrammes du commerce et/ou à des diffusions de prestations en direct et de phonogrammes non disponibles dans le commerce, à la déclaration/revendication de phonogrammes du commerce par les producteurs, aux décomptes de redevances, à l'exploitation d'enregistrements sonores ou audiovisuels, à l'utilisation d'enregistrements sonores dans le cadre de productions audiovisuelles, à des demandes de soutien financier pour des projets artistiques ainsi qu'à divers contrats de l'industrie musicale.

Les activités suivantes se sont également poursuivies durant l'année sous revue : la recherche et le contact d'ayants droits en vue du paiement de redevances non réclamées, la saisie de discographies, la résolution de cas de conflits territoriaux avec d'autres sociétés de gestion, le contact des producteurs du domaine audiovisuel membres de SUISSIMAGE en vue de l'adhésion.

David Johnson, responsable de l'antenne romande, a par ailleurs présenté SWISSPERFORM, les droits voisins et le système de gestion collective dans le cadre des cours ou événements suivants :

- **16 mars 2022 :**
« Artos – Droit suisse pour le spectacle vivant », Lausanne.
- **17 juin 2022 :**
Masterclass SUISSA et SWISSPERFORM sur le droit d'auteur et les droits voisins, La Gustav Académie pour les musiques actuelles, Fribourg.



Contact :

SWISSPERFORM
David Johnson
Antenne romande
Avenue du Grammont 11bis
1007 Lausanne
T +41 32 724 31 25
johnson@swissperform.ch



*Encaissement
et tarifs*

3. Encaissement et tarifs

Négociations tarifaires

Comme l'année précédente, toutes les négociations tarifaires menées en 2022 par les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs ont abouti à un accord. Il n'y a qu'une seule ombre au tableau : l'autorité d'approbation des tarifs, à savoir la Commission arbitrale fédérale (CAF), a augmenté les frais de procédure. Les sociétés de gestion s'opposent à cette hausse et ont fait recours. Elles espèrent que les instances de recours leur donneront raison et qu'elles pourront ainsi, dans l'intérêt de leurs titulaires de droits, éviter des diminutions des recettes tarifaires.

TC 4i

Redevance sur les mémoires et les disques durs d'appareils numériques

Comme indiqué dans le rapport annuel 2021 (p. 21), les sociétés de gestion avaient soumis un nouveau TC 4i à l'approbation de la Commission arbitrale fédérale (CAF) le 27 septembre 2021 en tant que tarif consensuel. Le tarif prévoyait notamment des redevances sur les supports vierges pour les smartphones et les tablettes. Pour la première fois, les disques durs dans les ordinateurs portables et les disques durs externes devaient aussi être soumis à rémunération. Par décision du 21 mai 2022, la CAF a approuvé le TC 4i avec une durée de validité allant du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2023 et une possibilité de prolongation pour une année supplémentaire.

Mais simultanément, la CAF a décidé de facturer désormais des frais de procédure plus élevés aux sociétés de gestion. Elle se fonde à cet effet sur d'autres bases légales que par le passé. Cela pourrait impliquer que la CAF facture à l'avenir des frais plus de dix fois plus élevés que jusqu'à présent pour les décisions d'approbation, et ce même si les tarifs ne sont pas contestés. Par conséquent, les sociétés de gestion ont attaqué cette décision relative aux frais devant le Tribunal administratif fédéral le 1^{er} juillet 2022. Le recours n'a aucune influence sur l'approbation effective du tarif. La procédure était encore pendante à la clôture de la rédaction.

TC 4cs

Redevance pour la mise à disposition de capacité de stockage dans le cloud

Les sociétés de gestion ont l'intention de soumettre également les services de stockage dans le cloud à la redevance sur les supports vierges puisque ces espaces sont, eux aussi, utilisés pour la copie privée d'œuvres protégées. Les négociations à ce sujet avec les associations d'utilisateurs qui représentent les fournisseurs de services de stockage en nuage ont déjà été entamées début 2021. Mais une affaire (Austro-Mechana contre Strato AG) était pendante devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE), portant sur la question de savoir si une rémunération était due pour les copies stockées dans le nuage. Etant donné qu'un arrêt

de la CJUE sur un point aussi fondamental pourrait également avoir des répercussions sur la situation juridique en Suisse, les parties en présence ont convenu, en octobre 2021, de suspendre les négociations jusqu'à l'issue de la procédure devant la Cour de justice.

La décision très attendue de la CJUE est tombée en mars 2022. Fort heureusement, la Cour de justice ne s'oppose pas à l'introduction d'une rémunération pour le stockage en nuage. Les sociétés de gestion ont donc repris les négociations en mai 2022. D'après discussions ont été menées avec les associations d'utilisateurs dans les mois qui ont suivi. Les négociations se poursuivaient encore à la clôture de la rédaction.

TC 8/reprographie – TC 9

Utilisation d'œuvres et de prestations protégées sous forme électronique à des fins internes au sein des administrations publiques, au sein des bibliothèques, dans l'industrie, les arts et métiers et dans le secteur des services

Les négociations portant sur les TC 8 et TC 9 entamées déjà début 2021 ont finalement abouti à un accord. Le 31 mai 2022, les sociétés de gestion ont soumis à la Commission arbitrale fédérale (CAF) un nouveau TC 8 intitulé « Utilisations dans des organisations », qui inclut également les utilisations tombant jusque-là sous le coup du TC 9. Les textes des deux anciens tarifs ont été drastiquement raccourcis et simplifiés. En outre, le système de rémunération offre désormais davantage de transparence. Pour ce qui est des recettes tarifaires, les sociétés de gestion ne s'attendent pas à des changements significatifs par rapport aux années précédentes. La CAF a approuvé ce nouveau TC 8 le 2 décembre 2022 avec une durée de validité allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

TC K

Concerts, productions analogues à des concerts, shows, spectacles de ballet et de théâtre

Les sociétés de gestion et les associations d'utilisateurs représentant le secteur des concerts, shows et spectacles de théâtre ont entamé des négociations au sujet d'un nouveau TC K en mars 2022. Les parties n'étant pas parvenues à un accord jusqu'à la fin de l'année, certaines associations ont dénoncé le tarif pour fin 2023. Les négociations ont continué en 2023. Elles se poursuivaient encore à la clôture de la rédaction.

Recettes tarifaires

Des recettes élevées malgré l'impact persistant du coronavirus

Les recettes tarifaires 2022 de SWISSPERFORM se sont montées à CHF 61,2 millions. Elles sont inférieures de CHF 1,1 million à celles de l'année record 2021, soit 1,7%, mais se situent légèrement au-dessus des prévisions fixées à CHF 60,9 millions. Ce léger recul s'explique du fait qu'il n'y a pas eu de paiements exceptionnels en 2022, alors que des versements complémentaires à hauteur de CHF 1,7 million avaient été enregistrés en 2021 dans le domaine des droits de diffusion.

La pandémie de coronavirus a certes continué à influencer négativement les recettes tarifaires dans le domaine des droits d'exécution, mais cet impact a été plus faible que prévu initialement et moins important que pour certaines de nos sociétés sœurs en Suisse et à l'étranger. La normalisation devrait se poursuivre en 2023. C'est en particulier l'évolution positive de la redevance sur les supports vierges qui a contribué au résultat globalement bon. Ainsi, la TV en différé ou TV en replay qui relève du TC 12 reste toujours très prisée et les recettes en lien avec la téléphonie mobile ont, elles aussi, massivement augmenté.

Les frais de SWISSPERFORM ont augmenté eux aussi en 2022. Le taux net de frais de gestion – autrement dit le pourcentage de frais par rapport aux recettes – s'est élevé à 9,29% (8,43% l'année précédente), le taux brut (autrement dit y compris les frais d'encaissement de nos sociétés sœurs) à 13,00% (12,19% l'année précédente). Cette évolution est due essentiellement à la hausse des frais de SWISSPERFORM en lien avec les travaux de restructuration en cours. L'effectif du personnel a ainsi été augmenté de 1,28 poste à plein temps durant l'exercice et des mandats externes confiés à des consultants ont aussi généré des frais supplémentaires.

Les renseignements relatifs au taux de frais de gestion requièrent un complément d'explication : jusqu'ici, le résultat financier était pris en compte dans le calcul du taux de frais. Suivant l'ampleur des bénéfices ou des pertes liées aux placements ou le montant des intérêts négatifs, cela générerait un taux plus bas ou plus élevé et créait des distorsions. Le résultat financier n'est désormais plus inclus dans le calcul, si bien que le taux de frais permet de tirer des conclusions plus pertinentes quant aux frais de gestion effectifs.

Comme indiqué dans le dernier rapport annuel, le comité a décidé en 2021 de confier l'administration de nos placements à un gérant de fortune externe. Malgré des frais de transaction initiaux élevés, il a été possible d'enregistrer un résultat financier positif de CHF 2,6 millions durant l'excellente année boursière 2021. Le tableau a radicalement changé en 2022 : la situation s'est détendue pour ce qui est des intérêts négatifs à partir d'octobre 2022. Mais la très mauvaise performance des marchés financiers liée à la guerre en Ukraine de même que le relèvement massif des taux directeurs opéré par les banques centrales ont entraîné pour SWISSPERFORM un résultat financier négatif de CHF 4'542'075.39. Afin de compenser ces pertes, les groupes d'experts de SWISSPERFORM ont décidé de mettre en réserve une partie des recettes financières 2021 pour leurs

ayants droit et de la réinjecter dans la répartition suivante à titre de versement complémentaire. Cette mesure permet d'éviter du moins en partie que l'évolution négative au niveau des placements ne se répercute sur les résultats de la répartition en faveur des ayants droit individuels.

L'Administration fiscale de Zurich a procédé à un contrôle fiscal chez SWISSPERFORM le 6 avril 2022. Celui-ci portait sur l'impôt cantonal de même que sur l'impôt fédéral direct des années 2019 et 2020. L'Administration fiscale n'avait pas encore remis son rapport à la clôture de la rédaction du présent rapport annuel.

Au moment de procéder à la ventilation 2022, il a été constaté que les recettes entre les deux domaines du TC 12 n'avaient pas été partagées correctement lors de la ventilation 2021. Suite à cette erreur d'affectation, les organismes de diffusion ont reçu CHF 614'190.50 de trop en provenance de la répartition 2021 et les quatre autres groupes d'ayants droit ont donc reçu une part trop petite. L'erreur d'attribution 2021 a été corrigée dans le cadre de la ventilation 2022 et les groupes d'ayants droit ont été pour l'un débités, pour les autres crédités, du montant ad hoc avec la somme de répartition 2022.

L'évolution relative aux différents droits peut se résumer de la manière suivante :

Droits de retransmission : les recettes des droits de retransmission sont restées stables à un niveau élevé. Dans le cas du tarif le plus important pour SWISSPERFORM, à savoir le TC 1 (retransmission de programmes dans les réseaux câblés), les recettes ont atteint CHF 23,3 millions, soit environ CHF 0,1 million de moins (-0,6%) que l'année précédente.

Droits d'exécution : les effets de la pandémie, qui a entraîné des annulations de concerts et des fermetures de discothèques, continuent à se faire sentir dans le domaine des droits d'exécution. Les recettes totales de CHF 7,7 millions sont inférieures d'environ CHF 0,1 million (-1,2%) à celles de l'année précédente. Le TC 3a (musique de fond ou d'ambiance), principal tarif des droits d'exécution, continue d'afficher une tendance à la hausse : il a enregistré un supplément de recettes de 4,2% (radio) et de 2,1% (TV).

Redevance sur les supports vierges : les redevances dans ce domaine ont à nouveau fortement augmenté. Les recettes de CHF 17,6 millions équivalent à une hausse de CHF 1,5 million, soit 9%. Les téléphones mobiles (CHF 2,7 millions / +18%) ont enregistré une forte augmentation, tout comme le TC 12 (set-top-boxes, y compris TV en différé), dont les redevances ont atteint CHF 12,5 millions, soit une croissance de 8%.

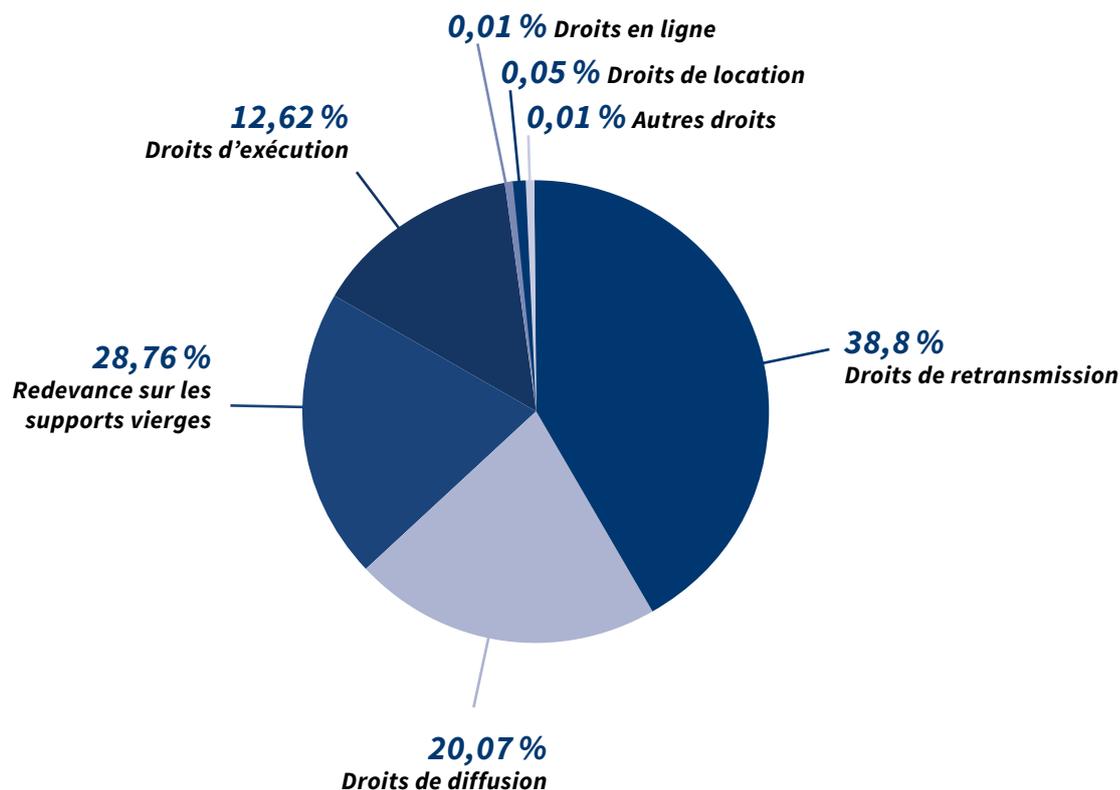
Droits de diffusion : avec des recettes de CHF 12,7 millions, les droits de diffusion affichent un recul de CHF 0,6 million, soit 4,2%. Cette baisse s'explique du fait que des paiements spéciaux à hauteur de CHF 0,5 million en provenance du TC S (émetteurs privés radio/TV) avaient pu être comptabilisés l'année précédente.

Autres domaines : les recettes en provenance des autres domaines (droit de location, droits en ligne, autres tarifs spécifiques) se situent toujours à un niveau très faible, comme les années précédentes.

Recettes tarifaires en provenance des différents droits

Droits	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Droits de retransmission	26'443'057.01	24'410'362.90	23'659'772.53	23'536'085.02	23'759'330.59	23'576'256.18
Droits d'exécution	8'092'602.42	8'227'534.11	8'283'076.86	8'541'213.18	7'819'255.81	7'726'691.82
Redevance sur les supports vierges	12'497'592.44	13'239'365.10	13'654'712.21	14'264'702.66	16'161'582.25	17'611'943.35
Droits de location	33'885.55	18'409.20	9'319.90	38'144.90	28'930.00	29'978.53
Droits de diffusion*	13'179'934.75	12'137'634.98	12'686'195.31	12'785'003.36	14'543'394.94*	12'291'057.40
Droits en ligne	2'000.00	450.00	22'360.00	8'360.00	1'297.15	8'720.00
Autres droits	8'753.30	8'621.25	8'543.60	1'349.80	8'000.00	1'321.15
Total en CHF	60'257'825.47	58'042'377.54	58'323'980.41	59'174'858.92	62'321'790.74	61'245'968.43
Frais administratifs	7,07 %	9,41 %	8,33 %	8,68 %	8,43 %	9,29 %

* Droits de diffusion y compris recettes/charges spéciales de CHF 1'747'463.- au total



Recettes tarifaires brutes 2022, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2022	2021
Droits de retransmission			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Retransmission	23'316'784.18	23'453'915.39
TC 1	SUISSIMAGE	Recettes supplémentaires	26'129.69	24'431.02
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part retransmission (10%)	6'453.96	6'350.74
TC 2a	SUISSIMAGE	Retransmission à l'aide de réémetteurs	0.00	0.00
TC 2b	SUISSIMAGE	Retransmission via des réseaux IP	226'888.35	274'633.44
Droits d'exécution			CHF	CHF
TC 3a	SUISA	Communication publique, musique de fond ou d'ambiance, radio	5'216'885.34	5'007'752.97
		Communication publique, TV	1'492'170.70	1'460'925.99
TC 3b	SUISA	Trains, bateaux, etc.	8'461.74	4'984.60
		Cars	20'750.83	16'976.27
		Avions	10'895.67	28'305.71
TC 3c	SUISA	Public viewing	12'977.86	5'457.34
TC C	SUISA	Eglises	25'070.43	25'151.18
TC E	SUISA	Projections de films	98'901.18	95'057.60
TC H	SUISA	Manifestations dansantes et récréatives dans l'industrie hôtelière	296'735.28	345'827.54
TC Hb	SUISA	Manifestations dansantes et récréatives	182'329.74	315'912.83
TC HV	SUISA	Hôtel-vidéo	4'637.74	5'432.93
TC K	SUISA	Concerts et productions analogues	215'912.25	348'877.80
TC L	SUISA	Cours de danse / gymnastique / ballet	130'632.58	138'556.55
TC Ma	SUISA	Juke-boxes	7'109.93	10'573.19
TC T	SUISA	Projections / télékiosque / Audiotex	2'469.26	7'024.43
TC Z	SUISA	Cirques	751.29	2'438.88
Redevance sur les supports vierges			CHF	CHF
TC 4	SUISA	Cassettes audio	1'170.92	1'209.01
		Cassettes vidéo	19.49	7.50
TC 4	SUISA	CD-R	15'854.08	1'747.54
TC 4	SUISA	DVD	40'921.70	4'673.40
TC 4i	SUISA	Mémoires numériques audio	35'791.98	41'992.45
		Mémoires numériques vidéo	17'296.77	17'000.98
TC 4i	SUISA	Smartphones	2'725'003.50	2'309'261.51
TC 4i	SUISA	Tablettes	1'217'305.36	1'172'673.50
TC 7	PROLITTERIS	Utilisations au sein d'écoles / audio	28'314.60	27'132.25
		Utilisations au sein d'écoles / vidéo	566'291.64	542'645.25
		Utilisations au sein d'écoles / copies numériques	128'566.79	120'930.05
TC 9	PROLITTERIS	Utilisations dans des organisations	277'132.59	279'064.00
TC 12	SUISSIMAGE	Enregistrement d'émissions y c. part au supplément 1 (50%)	9'519'171.63	9'469'800.30
TC 12	SUISSIMAGE	Part au supplément 1 (50%)	3'039'102.30	2'173'444.51
Sous-total			48'914'891.35	47'740'168.65

Suite
Recettes tarifaires brutes 2022, comparées à celles de l'année précédente

Tarif	Encaissement par	Désignation du tarif	2022	2021
Droits de location			CHF	CHF
TC 5	SUISA	Location de phonogrammes	13'766.39	14'039.70
		Location de vidéogrammes	16'212.14	14'890.30
TC 6	PROLITTERIS	Location dans des bibliothèques publiques / audio	0.00	0.00
		Location dans des bibliothèques publiques / vidéo	0.00	0.00
Droits de diffusion			CHF	CHF
TC 1	SUISSIMAGE	Lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	58'085.65	57'156.71
TC 1	SUISSIMAGE	Diffusion primaire	66'047.55	66'436.00
A radio répertoire USA	SWISSPERFORM	SSR	210'000.00	210'000.00
A radio	SWISSPERFORM	SSR ¹	6'050'000.00	6'575'000.00
A TV	SWISSPERFORM	SSR / programmes radio repris ²	70'000.00	127'234.44
	SWISSPERFORM	SSR / phonogrammes du commerce dans des productions propres ²	577'000.00	1'325'008.00
	SWISSPERFORM	SSR / vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	1'673'000.00
	SWISSPERFORM	SSR / films musicaux ²	30'000.00	-59'779.44
TC S radio	SUISA	Emetteurs privés radio ³	2'790'672.39	3'553'104.18
TC S TV	SUISA	Emetteurs privés TV	10'021.22	13'643.85
	SUISA	Phonogrammes du commerce ⁴	225'346.62	308'469.64
	SUISA	Vidéogrammes du commerce	51'138.42	105'058.97
	SUISA	Films musicaux	30'173.30	79'785.85
		Fenêtres publicitaires étrangères	237'316.25	225'215.74
TC S	SIG	Simulcasting étranger	40'000.00	40'000.00
TC Y radio	SUISA	Diffuseurs à péage radio	7'944.14	8'920.57
TC Y TV	SUISA	Diffuseurs à péage / phonogrammes du commerce	143'420.00	189'041.52
	SUISA	Diffuseurs à péage / vidéogrammes du commerce	20'891.86	46'098.91
	SUISA	Diffuseurs à péage / films musicaux	0.00	0.00
Autres droits			CHF	CHF
TC 10	PROLITTERIS	Utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	1'247.10	1'297.15
TC 13	PROLITTERIS	Utilisation de droits orphelins	74.05	0.00
Droits en ligne	SWISSPERFORM		8'720.00	8'000.00
Total			61'245'968.43	62'321'790.74

Y compris recettes/charges spéciales 2022/2021

			2022	2021
	¹⁾ Tarif A radio	Redevance de diffusion de la SSR, phonogrammes		525'000.00
	²⁾ Tarif A TV	Programmes radio repris		57'234.44
	²⁾ Tarif A TV	Phonogrammes du commerce dans des productions propres		748'008.00
	²⁾ Tarif A TV	Films musicaux		-89'779.44
	³⁾ TC S radio	Utilisation de phonogrammes par des radios privées		476'000.00
	⁴⁾ TC S TV	Phonogrammes du commerce		31'000.00
Total effets exceptionnels 2022/2021			0.00	1'747'463.00



Répartition

Palma Ada

4. Répartition

Ventilation

Plusieurs étapes sont nécessaires entre l'encaissement des recettes tarifaires et la répartition finale entre les membres pour établir quel montant revient en fin de compte à quel ayant droit. On en distingue essentiellement quatre, à savoir trois que l'on qualifie de ventilations et la dernière, dite répartition individuelle.

Chacune des ventilations se caractérise par des affectations à des groupes déterminés (aux sociétés de gestion ou à certains groupes d'ayants droit, p. ex. les interprètes de phonogrammes). C'est alors l'étendue de l'utilisation du répertoire dans le domaine concerné qui est déterminante. Concrètement, on ne procède pas à un partage forfaitaire lors de la ventilation, mais on convient de règles spécifiques pour les différents tarifs.

La première étape est celle de la « **ventilation entre les sociétés de gestion** ». Ce partage doit être effectué pour toutes les recettes provenant des tarifs qui sont communs aux sociétés de gestion. On fixe pour chacun de ces tarifs communs un pourcentage dévolu à chacune des cinq sociétés de gestion suisses. SWISSPERFORM reçoit en règle générale 25 % des redevances perçues dans le cadre d'un tarif commun. Ce pourcentage découle de la réglementation figurant à l'article 60, alinéa 2 LDA, qui prévoit une telle répartition des recettes entre « droits d'auteur » et « droits voisins ». C'est le comité de coordination des cinq sociétés de gestion, représentées par leurs directions respectives, qui est compétent pour réaliser cette ventilation.

Puis vient la « **ventilation de SWISSPERFORM** », autrement dit le partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Cette étape s'applique à l'ensemble des recettes tarifaires brutes, autrement dit aux parts de SWISSPERFORM issues des tarifs communs auxquelles viennent s'additionner les recettes provenant des tarifs qui lui sont propres (tarif A TV et tarif A radio). On commence par déduire de ce montant 10 % à des fins culturelles et sociales conformément aux affectations décidées par l'assemblée des délégués, puis on procède au partage des recettes entre les cinq groupes d'ayants droit de SWISSPERFORM. Le critère déterminant pour la ventilation est, là aussi, la fréquence d'utilisation des différents répertoires pour les divers types d'utilisation. En d'autres termes, on n'effectue donc pas une répartition forfaitaire, mais suivant des règles spécifiques dont on convient pour chacun des tarifs. Ce sont les cinq groupes d'experts de SWISSPERFORM, représentés par leurs présidents, qui sont responsables de la ventilation. Les résultats des négociations sont précisés dans l'annexe A du règlement de répartition.

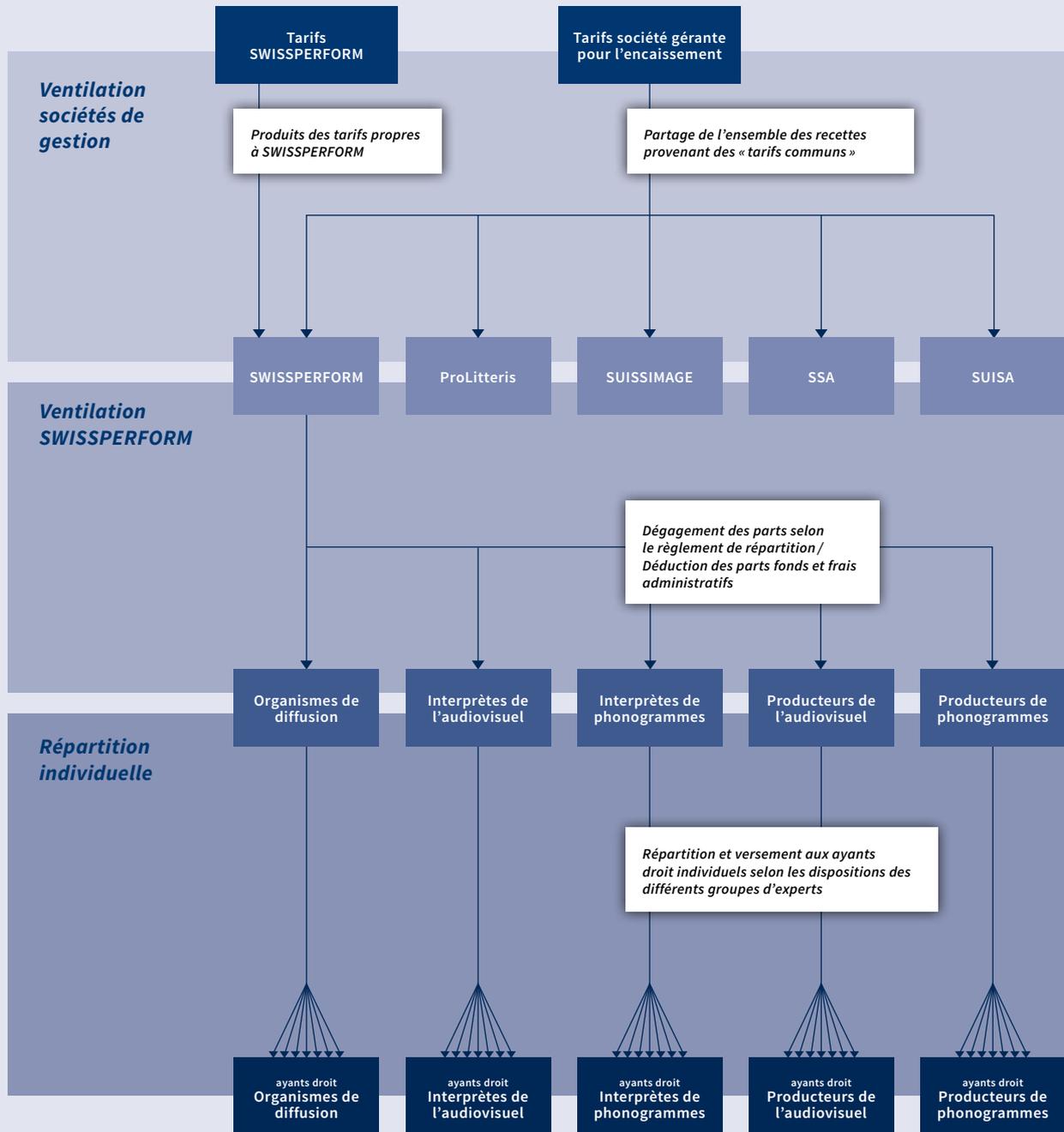
La « **ventilation de SWISSPERFORM** » se fait en deux temps : on sépare tout d'abord les parts des organismes de diffusion dans le cadre d'une « **ventilation 1** ». Les frais ad-

ministratifs spécifiques aux tarifs (p. ex. les coûts des négociations tarifaires) et généraux (p. ex. les salaires des collaborateurs) sont déduits du montant résiduel, les organismes de diffusion contribuant aux frais administratifs à hauteur de 3 % de leur part.

Dans le cadre d'une « **ventilation 2** », les montants qui restent après déduction de la part des organismes de diffusion et des frais administratifs sont répartis entre les quatre autres groupes d'ayants droit (producteurs et interprètes, des domaines phonographique et audiovisuel). Les frais administratifs spécifiques à chaque groupe d'ayants droit sont déduits après imputation des produits des intérêts.

Enfin, la « **répartition individuelle** » définit la distribution interne des montants qui reviennent à chacun des groupes d'ayants droit à l'issue de la ventilation. Les règles détaillées sont énoncées dans la partie spéciale du règlement de répartition. La responsabilité de cette répartition incombe à chacun des groupes d'experts ou, dans le cas des organismes de diffusion, à la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF).

Répartition



Décisions relatives à la ventilation

Des représentantes et représentants des cinq groupes d'ayants droit se sont réunis le 15 septembre 2022 afin de déterminer la clé de ventilation du nouveau TC 4i (qui inclut désormais les ordinateurs portables et les disques durs externes). Le tarif en question était entré en vigueur le 1^{er} juillet 2022. Les redevances pour tous les appareils sont réglées au chiffre 4.2 du nouveau TC 4i (2022–2023). Une redevance uniforme s'applique. Les recettes par secteur continuent d'être transférées séparément par SUISA.

Lors de la séance consacrée à la ventilation, les participantes et participants se sont accordés pour dire que l'on observe, eu égard aux deux nouveaux domaines (ordinateurs portables et disques durs externes), une analogie très claire avec l'utilisation des tablettes et des smartphones.

Certains groupes d'ayants droit se sont demandé si les quotes-parts fixées en 2014 – 2015 reflétaient toujours correctement la réalité et ont émis des doutes à ce sujet. Mais comme les études plus récentes n'ont pas permis de tirer des conclusions concernant la ventilation, les participantes et participants ont convenu de conserver les quotes-parts existantes et de les appliquer aussi aux nouveaux domaines. S'agissant de l'utilisation, la possibilité de collecter à nouveau des informations approfondies pour l'avenir a toutefois été réservée.

A l'occasion de la séance du 15 septembre 2022, il a été convenu d'appliquer aux nouveaux domaines (ordinateurs portables / disques durs externes) la clé de répartition en vigueur pour les smartphones et tablettes.

Redevance sur les supports vierges : clé de ventilation

Redevance sur les supports vierges	Interprètes		Producteurs		Organismes de diffusion	Total
	domaine phonographique	domaine audiovisuel	domaine phonographique	domaine audiovisuel		
TC 4i <i>Smartphones</i>	43,45%	5,38%	43,45%	5,38%	2,34%	100%
TC 4i <i>Tablettes</i>	43,45%	5,38%	43,45%	5,38%	2,34%	100%
TC 4i <i>Ordinateurs portables</i>	43,45%	5,38%	43,45%	5,38%	2,34%	100%
TC 4i <i>Disques durs externes</i>	43,45%	5,38%	43,45%	5,38%	2,34%	100%

Hit-parade des diffusions – Répartition principale

SWISSPERFORM dresse dans son rapport annuel la liste des enregistrements musicaux les plus diffusés de la dernière répartition. Le hit-parade 2022 confirme les tendances observées de longue date, mais il y a aussi des exceptions.

Le titre préféré des animateurs radio en 2022 (diffusions 2021) était « Little Bit Of Love » de Tom Grennan, qui vient en tête dans la catégorie 4 (émetteurs privés) et figure en deuxième position dans la catégorie 3 (troisièmes programmes de la SSR). « Save Your Tears » de The Weeknd est aussi très présent, venant en deuxième position dans la catégorie 4 et en troisième dans la catégorie 1 (premiers programmes de la SSR). Avec « Dancing Without You », Bastian

Baker a réussi le tour de force de placer un titre national dans le top ten des radios privées. Enfin, la forte représentation de la musique suisse dans la catégorie 2 (deuxièmes programmes de la SSR), tendance observée de longue date, s'est encore renforcée : en 2022, ce sont tous les titres du top ten qui incluent la participation d'un orchestre ou d'un soliste suisse.

Catégorie 1

	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte :	1 Leave The Door Open	Silk Sonic
SRF 1	2 Flags	Coldplay
La Première	3 Save Your Tears	The Weeknd
Rete 1	4 Don't Make Me Miss You	Ray Dalton
SRF Musikwelle	5 Higher Power	Coldplay
Option Musique	6 Bad Habits	Ed Sheeran
Radio Rumantsch	7 Drivers License	Olivia Rodrigo
	8 Take Me to the Moon (feat. Valeria Stoica)	Kadebostany 
	9 Better Man	Pegasus 
	10 Skate	Silk Sonic

Catégorie 2

	titre	interprète / orchestre	compositeur	
Emetteurs pris en compte :	1	Symphonie n° 9 en ut majeur « La Grande » (D 944)	Kammerorchester Basel 	Franz Schubert
SRF 2 Kultur	2	Quatuor pour clarinette n° 3 en mi bémol majeur (S. 78)	Luzerner Streichtrio 	Johann Nepomuk Hummel
Espace 2	3	Symphonie n° 2 en ut majeur (op. 140)	Orchestre de la Suisse romande 	Joachim Raff
Rete 2	4	Symphonie n° 1 en ré majeur (D 82)	Kammerorchester Basel 	Franz Schubert
Swiss Classic	5	Symphonie n° 3 en mi bémol majeur «Rhénane» (op. 97)	Tonhalle-Orchester Zürich 	Robert Schumann
Swiss Jazz	6	Symphonie n° 5 en si bémol majeur (D 485)	Kammerorchester Basel 	Franz Schubert
	7	Concerto pour violoncelle en si mineur (op. 104)	Christian Poltéra & Deutsches Symphonie-Orchester Berlin 	Antonín Dvořák
	8	Symphonie n° 4 en si bémol majeur (op. 60)	Tonhalle-Orchester Zürich 	Ludwig van Beethoven
	9	Concerto pour piano en fa dièse mineur (op. 20)	Sinfonieorchester Basel 	Alexander Nikolaïevitch Scriabin
	10	Concerto pour piano n° 1 en ut majeur (op. 15)	Luzerner Sinfonieorchester 	Ludwig van Beethoven

Catégorie 3

Emetteurs pris en compte:

SRF 3
Couleur 3
Rete 3
SRF Virus
Swiss Pop

	titre	interprète / groupe
1	All You Ever Wanted	Rag'n'Bone Man
2	Little Bit Of Love	Tom Grennan
3	River	Tom Gregory
4	Fireworks (feat. Moss Kena & The Knocks)	Purple Disco Machine
5	Take My Breath	The Weeknd
6	Higher Power	Coldplay
7	Diamonds	Sam Smith
8	Bad Habits	Ed Sheeran
9	Julia (Deep Diving)	Fred again..
10	Kiss Me More (feat. SZA)	Doja Cat

Catégorie 4

	titre	interprète / groupe
Emetteurs pris en compte : Radio 24 Radio Argovia Radio Basilisk Radio BeO Radio Central Radio Chablais Radio Energy Zürich Radio Eviva Radio Fribourg Radio Lausanne FM Radio Pilatus Radio Zürisee	1 Little Bit Of Love	Tom Grennan
	2 Save Your Tears	The Weeknd
	3 Girls Like Us	Zoe Wees
	4 Dancing Without You	Bastian Baker 
	5 Higher Power	Coldplay
	6 Afterglow	Ed Sheeran
	7 River	Tom Gregory
	8 Bad Habits	Ed Sheeran
	9 Follow You	Imagine Dragons
	10 Diamonds	Sam Smith

Adaptations du règlement de répartition

Interprètes des domaines audiovisuel et phonographique, complément de la partie générale des règles de répartition des interprètes, complément de l'annexe AAT 1

Le 18 novembre 2022, SWISSPERFORM a soumis à l'IPI une modification du chiffre 2.1.1.5 de son règlement de répartition. Celui-ci doit être complété par le nouvel alinéa 2bis suivant :

« Les affectations visées aux alinéas 1 et 2 peuvent être adaptées sur décision commune des groupes d'experts compétents s'il existe, en vertu de l'article 35, alinéa 4 LDA ou de traités internationaux, des différences importantes en matière de protection entre les domaines de répartition mentionnés auxdits alinéas. La réglementation ad hoc est à inclure dans l'annexe AAT1. »

Une demande d'approbation de la disposition d'exécution suivante introduite dans l'annexe AAT1 a été soumise simultanément :

« Les groupes d'experts des interprètes de l'audiovisuel et des interprètes de phonogrammes ont constaté que, s'agissant des droits de retransmission, les acteurs étasuniens dans des films de fiction et téléfilms sont protégés du fait de la réciprocité comme prévu à l'article 35, alinéa 4 LDA, alors que les exécutions musicales d'artistes étasuniens sur la piste son de ces films ne sont pas protégées faute de réciprocité. Par conséquent, les groupes d'experts ont pris la décision suivante en application du chiffre 2.1.1.5, alinéa 2bis du règlement de répartition. L'attribution au domaine de répartition « Musique sur vidéogrammes » en provenance des droits de retransmission selon le chiffre 2.1.1.5, alinéa 1, premier tiret est réduite d'un montant équivalant à 80 % de la part dévolue aux films de fiction et téléfilms étasuniens sur la durée en minutes des films de fiction et téléfilms dans les programmes pris en compte pour la répartition selon le chiffre 2.1.3.2.1. La modification entre en vigueur à compter de l'année d'utilisation 2022. »

La disposition concerne des cas dans lesquels, en vertu de l'article 35, alinéa 4 LDA ou de traités internationaux, il existe entre les ayants droit du domaine de répartition « Exécutions dans des films de fiction et téléfilms » et ceux du domaine de répartition « Musique sur vidéogrammes » des différences majeures en termes de protection s'agissant d'interprètes de la même nationalité. Conformément à la demande de modification soumise, les règles d'affectation du chiffre 2.1.1.5 doivent être adaptées de manière à ce que les sommes de répartition par ayant droit continuent à correspondre au ratio prévu dans le règlement de répartition.

La disposition d'exécution dans l'annexe AAT1 concerne le cas du répertoire étasunien qui représente environ 45 pour cent des films de fiction et téléfilms habilités à prendre part à la répartition en Suisse.

SWISSPERFORM a présenté à l'IPI une demande d'approbation de ces modifications au 1^{er} janvier 2023 (pour l'année d'utilisation 2022). La décision d'approbation de l'IPI relative à ces modifications inhérentes à la pratique est encore en attente au moment de la clôture de la rédaction.

Répartition au sein des groupes d'ayants droit

Interprètes de phonogrammes

Deux répartitions ont été effectuées en faveur des interprètes de phonogrammes durant l'année sous revue. Une répartition complémentaire portant sur l'année d'utilisation 2016 a été réalisée d'après l'ancien règlement en juillet 2022. Etant donné que le calcul n'incluait plus qu'un seul décompte complémentaire, les redevances étaient relativement minimes, atteignant tout juste CHF 500'000.-. Sur ce total, 16,4 % sont allés à des sociétés sœurs étrangères, 4,9 % à des agences en Suisse et à l'étranger et 78,7 % à nos membres directs.

Au cours des années passées, depuis le changement de règlement de répartition, SWISSPERFORM n'a effectué des répartitions complémentaires en été que pour les années auxquelles s'appliquait encore l'ancien règlement. Cette cinquième et dernière répartition complémentaire pour les utilisations 2016 a constitué l'ultime répartition selon l'ancien règlement. Afin de conserver à l'avenir deux échéances par année, le groupe d'experts des interprètes du domaine phonographique a décidé de reprendre le schéma de répartition tel qu'il était avant le changement de règlement. Dès lors, seule sera réalisée en décembre la répartition principale portant sur l'année précédente. Toutes les répartitions complémentaires seront effectuées en été, de même que le transfert des redevances en provenance de l'étranger.

La répartition principale portant sur les utilisations 2021 a été réalisée en décembre 2022. Pour les raisons invoquées ci-dessus, les décomptes complémentaires relatifs à toutes les années d'utilisation encore en suspens depuis 2017 ont été planifiés pour l'année 2023. Appliquées pour la cinquième fois déjà, les modifications des règles de répartition en vigueur depuis l'année d'utilisation 2017 n'ont pas entraîné de réclamations ou de difficultés majeures. En outre, le résultat de répartition de ces dernières années a été soumis à une analyse incluant certains enregistrements et validé par le groupe d'experts. Il s'ensuit que la mise en œuvre des nouvelles règles de répartition est réputée correcte. On déplore uniquement la constitution de réserves importantes en raison d'enregistrements non documentés ou de participantes et participants non inscrits. Ainsi, on recense toujours trop peu de titulaires de droits endossant le rôle de producteur artistique (dit aussi réalisateur artistique, « artistic producer »). Il en résulte que ces parts sont réservées, mais ne peuvent pas faire l'objet d'un décompte. Ces deux aspects sont désormais intégrés dans un projet visant à adapter les répartitions complémentaires de sorte que les réserves destinées à la dernière d'entre elles soient en grande partie épuisées et qu'elles puissent être distribuées aux titulaires de droits inscrits.

Les décomptes relatifs à la répartition principale pour les utilisations 2021 ont été envoyés le 6 décembre 2022. Des redevances pour un montant total de CHF 5,78 millions (CHF 6,05 millions l'année précédente) ont été distribuées dans le cadre de la répartition principale portant sur l'an-

née d'utilisation 2021. Environ 39 % (40 % l'année précédente) des redevances ont été transférés à des sociétés sœurs et quelque 27,5 % (26 % l'année précédente) ont été versés à des agences en Suisse et à l'étranger. Nos membres directs ont perçu 33,5 % de la somme distribuée (34 % l'année précédente).

Les utilisations 2021 permettent à nouveau de tirer quelques conclusions au sujet de la rotation, autrement dit du nombre de titres différents diffusés dans le courant de l'année. Les titres les plus diffusés sont mentionnés dans le présent rapport annuel. Comme toujours, ce sont les radios diffusant de la musique classique qui affichent la rotation la plus élevée. Comme à l'accoutumée, la rotation sur les émetteurs privés de la catégorie 4 est nettement plus faible que dans les autres catégories similaires. Tout comme l'année précédente, le programme «Energy Zürich» ferme la marche avec seulement 1531 enregistrements différents déclarés dans son programme annuel. Avec plus de 35'400 titres différents diffusés au cours de l'année, SRF Musikwelle est de loin la station offrant la plus grande diversité.

Producteurs de phonogrammes

Une répartition basée sur l'utilisation portant sur l'année 2021 a été réalisée en faveur des producteurs de phonogrammes en hiver 2022. Celle-ci s'est fondée à la fois sur la nouvelle procédure Pre-Claim et sur celle, bien connue, du Claiming Tool. Elle a également fait intervenir des données déjà existantes relatives aux producteurs d'origine et nos ayants droit ont à nouveau reçu des offres de prolongation pour les prétentions en suspens (en provenance des années précédentes) à titre de bénéficiaires de l'autorisation de perception. Toutes les redevances associées à cette répartition ont été virées aux ayants droit encore en 2022.

Les ayants droit ont réservé un très bon accueil à la nouvelle procédure Pre-Claim. Avec elle, tous les intéressés se voient mettre à disposition, pour une période de six semaines, la liste complète des diffusions de l'année 2021 afin de pouvoir annoncer leur qualité d'ayants droit. Cette procédure s'est déroulée en majeure partie par le biais du Claiming Tool et a eu lieu au début de l'été de l'année sous revue.

De son côté, la plateforme Claiming Tool (accessible durant quatre à cinq semaines en automne de chaque année) a été utilisée encore plus intensément que l'année précédente par les ayants droit pour exercer leurs droits. Les deux procédures, utilisables indépendamment l'une de l'autre, ont mis en évidence une hausse très nette des documents soumis relatifs à des prétentions (claiming) et à des retrais (unclaiming).

Bien qu'en termes d'hétérogénéité et de qualité, les données relatives au répertoire ne soient toujours pas satisfaisantes aux fins prévues, on a pu observer ici aussi une nette hausse de la qualité. On relèvera à cet égard la transition qui se poursuit vers le nouveau format PIP.NET s'agissant des listes de diffusion en provenance des émetteurs publics. Les métadonnées que nous avons reçues et traitées durant l'année sous revue, émanant des émetteurs ayant effectué la transition, ont été encore plus nombreuses et de

meilleure qualité, ce qui a un impact significatif sur la répartition en faveur des producteurs de phonogrammes.

Le nombre d'enregistrements utilisés en 2021 a augmenté de 1,1 % par rapport à 2020, dépassant la barre des 225'000. Grâce notamment à la nouvelle procédure Pre-Claim, le nombre d'enregistrements revendiqués a nettement augmenté pour atteindre 149'794 titres, soit une croissance de quelque 11,5 % entre les répartitions 2020 et 2021. Le taux d'attribution pour la répartition 2021 s'est élevé à 79,66 %, soit plus de 6,5 % au-dessus de celui de la répartition précédente.

Interprètes de l'audiovisuel

La répartition ordinaire concernant les films de fiction et les séries a été réalisée sans problème d'après les nouvelles règles de répartition pour la quatrième fois déjà durant l'été 2022, tout comme le premier décompte complémentaire effectué sur cette même base pour la troisième fois. Ce sont donc des prestations pour l'année d'utilisation 2020 ainsi que des déclarations complémentaires pour 2019 et 2016 qui ont été rémunérées. Le décompte final 2016 a été réalisé pour la dernière fois selon l'ancien règlement de répartition.

La révision du règlement de répartition implique que les interprètes endossant des rôles principaux sont mieux rémunérés. Un autre élément qui se répercute sur le montant des redevances est la légitimité à prendre part aux recettes tarifaires. Alors que certains ayants droit (en provenance de pays qui accordent la pleine réciprocité aux interprètes suisses) peuvent prétendre à toutes les recettes tarifaires, d'autres sont limités à la redevance sur les supports vierges. Le groupe d'experts vérifie les répercussions des différents coefficients à intervalles réguliers.

Selon le règlement de répartition, la rémunération de chaque artiste interprète s'effectue en tenant compte de la légitimité personnelle (participation aux recettes tarifaires suivant la nationalité de l'ayant droit) et du nombre de points attribué à l'exécution. Les nombres de points attribués aux exécutions dans les différents films et séries se fondent sur les coefficients suivants :

a) Coefficient de fonction

(p. ex. acteur, acteur de doublage, cascadeur, etc.)

Le coefficient de fonction attribué aux interprètes dans un film de fiction ou un téléfilm varie selon que l'exécution concerne aussi la partie image ou qu'elle ne concerne que la partie son (langue, synchronisation).

b) Coefficient de pondération du rôle

(A, B ou C)

Le coefficient de pondération du rôle d'un acteur se détermine en règle générale d'après le nombre de jours de tournage auxquels il a participé par rapport au nombre total ; celui d'un speaker se définit de la même manière d'après le nombre de prises. Les premières expériences visant à documenter les coefficients de pondération du rôle ont montré que l'on ne peut pas se fonder sur les mêmes pourcentages pour les prises que pour les jours de tournage. Les valeurs correspondantes ont été revues sur proposition de spea-

kers et speakerines et en s'inspirant des règles de répartition en vigueur au sein de la société allemande GVL.

Les acteurs et speakers sont répartis en application de ces critères dans trois catégories de pondération A, B et C. A correspond à plus de 40 % des jours de tournage/plus de 14 % des prises, B à 10 à 40 % des jours de tournage/6 à 14 % des prises, et C à moins de 10 % des jours de tournage/moins de 6 % des prises. Pour un acteur de doublage, il est aussi possible de se baser sur la pondération du rôle de l'acteur qu'il double. Les cascadeurs, acteurs et speakers dans les séries et les directeurs de doublage sont toujours affectés à la catégorie C. Les acteurs pour lesquels on ne dispose pas des renseignements nécessaires à la pondération du rôle et pour lesquels la pondération ne peut pas non plus être établie à l'aide d'autres renseignements sont aussi affectés à la catégorie C.

c) Coefficient du film

Le coefficient du film résulte des critères suivants :

1. durée de l'utilisation ;
2. pondération de la catégorie d'œuvre et du genre ;
3. heure de diffusion ;
4. majoration création.

Le règlement de répartition donne plus de précisions à ce sujet.

Des ayants droit des sociétés suivantes ont reçu des redevances dans le cadre du décompte ordinaire 2020, du décompte complémentaire 2019 et du décompte final 2016 :

- SWISSPERFORM
- AISGE (Espagne)
- BECS (Grande-Bretagne)
- VDFS (Autriche)
- NUOVOIMAIE (Italie) s'est vu allouer des redevances pour l'année 2016. Comme le nouveau contrat n'est pas encore conclu, les redevances à partir de 2019 sont retenues jusqu'à ce que ce soit chose faite.
- SAG-AFTRA (Etats-Unis) a reçu une rémunération forfaitaire conformément au contrat de réciprocité.

Il a été convenu récemment avec l'ADAMI de prolonger le contrat de réciprocité valable jusqu'en 2019. Les redevances 2020 non encore versées durant l'exercice vont donc pouvoir l'être.

Les forfaits reçus de la société allemande GVL pour les années 2013-2017 ont été transférés à nos membres à l'été 2022.

Les membres sont nombreux à annoncer une mise à jour de leur filmographie ou de leurs pondérations de rôle suite à la répartition. Les données étant actualisées en permanence, elles sont à jour pour les prochains décomptes (principal et complémentaire).

La répartition des redevances pour les autres exécutions audiovisuelles diffusées à la télévision, tels les shows, émissions musicales ou spectacles de cabaret, ainsi que la répartition pour la musique de film ont été réalisées une fois de plus par la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG) sur mandat de SWISSPERFORM. Le versement pour

l'année 2021, la répartition complémentaire 2020 et la répartition complémentaire 2017 ont eu lieu début décembre 2022.

Le nouveau tarif commun 14 (rémunération pour la vidéo à la demande) est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022. Toutefois, les paiements des utilisateurs pour l'année d'utilisation 2022 ne sont attendus que courant 2023. La première répartition aura lieu vraisemblablement en 2024.

Producteurs de l'audiovisuel

La répartition entre les producteurs de l'audiovisuel se fait en étroite collaboration avec SUISSIMAGE puisque les droits voisins sont rémunérés en pourcentage des droits d'auteur et qu'ils sont par conséquent pris en compte au cours du même cycle de répartition chez SUISSIMAGE. Une fois les producteurs de l'audiovisuel inscrits auprès de SWISSPERFORM, les décomptes sont établis sur la base des données relatives aux œuvres et aux utilisations saisies chez SUISSIMAGE.

Un courrier postal est envoyé deux fois par année aux producteurs à qui des redevances sont dévolues, mais qui ne sont pas encore inscrits chez SWISSPERFORM. Des versements aux producteurs à hauteur de CHF 137'796.55 ont été effectués début juin (CHF 110'493.15 l'année précédente) et CHF 2550.25 début novembre (CHF 44'540.30 l'année précédente). Ce sont en tout 63 producteurs de l'audiovisuel (108 l'année précédente) qui se sont inscrits en 2022.

Les redevances destinées aux producteurs de l'audiovisuel se subdivisent en **quatre** domaines de répartition en fonction des recettes :

- **retransmission** : droit de retransmission et réception d'émissions
- **copie privée** : copie privée et redevances pour la location de vidéogrammes
- **utilisation scolaire** : utilisation scolaire et réseaux numériques internes
- **vidéogrammes du commerce** : redevances provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché

Durant l'exercice, ce sont les diffusions de l'année précédente, autrement dit de 2021, qui ont été rémunérées dans les domaines de la retransmission et de la copie privée. SUISSIMAGE prend en considération une trentaine de programmes TV à cet effet.

Dans le domaine de la retransmission, les redevances se sont élevées à CHF 2'090'798.75 (CHF 2'092'592.30 l'année précédente), dont 83,96 % (85,34 % l'année précédente) sont allés à des titulaires de droits étrangers. Dans le domaine de la copie privée, ce sont 88,45 % (89,71 % l'année précédente) du montant total de CHF 1'900'386.30 (CHF 1'887'053.35 l'année précédente) qui ont été alloués à des titulaires de droits étrangers.

En ce qui concerne l'utilisation scolaire, les médiathèques déclarent les enregistrements de leur établissement par année d'encaissement à notre société sœur ProLitteris. En 2022, 84,18 % (85,89 % l'année précédente) des redevances calculées, qui atteignaient CHF 193'062.86 (CHF 183'890.60 l'année précédente), ont été transférés à l'étranger.

Pour la première fois, les redevances provenant de l'utilisation de vidéogrammes disponibles sur le marché n'ont plus été réparties séparément, mais versées aux ayants droit en même temps que les autres redevances dans le cadre du décompte ordinaire. Seuls sont pris en compte dans cette classe de répartition les vidéogrammes de producteurs venant de Suisse ou de pays qui octroient la réciprocité aux titulaires de droits suisses. Sur un total de redevances s'élevant à CHF 1'486'314.75 (CHF 1'510'215.45 l'année précédente) pour ce domaine, 63,32 % (65,62 % l'année précédente) sont allés à l'étranger.

Le règlement de répartition ou le rapport annuel de l'année précédente donnent de plus amples renseignements sur le contexte et sur les différents facteurs pris en compte pour les répartitions.

Les ayants droit de SWISSPERFORM reçoivent les montants calculés à l'étranger directement de SUISSIMAGE étant donné que de nombreux pays ne font pas la distinction entre droits d'auteur et droits voisins. Il n'est donc pas possible de connaître précisément la part dévolue aux droits voisins dans les recettes en provenance de l'étranger.

Organismes de diffusion

C'est toujours le contrat entre SWISSPERFORM et la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF) qui régit la répartition entre les organismes de diffusion. Aux termes de ce contrat, SWISSPERFORM effectue chaque année, jusqu'au 31 mars, un paiement global à l'IRF pour la part dévolue aux organismes de diffusion. Celle-ci se charge ensuite de transférer les redevances aux divers organismes suisses et étrangers sur la base de son propre règlement de répartition.

Un montant de CHF 18'470'120.20 a été versé en 2022 à l'IRF pour virement aux organismes de diffusion ayants droit.

*Coopération
nationale*



Raya Sarantino

5. Coopération nationale

Les sociétés de gestion suisses (SUISA, SUISSIMAGE, SSA, ProLitteris et SWISSPERFORM) coopèrent étroitement et multiplient les échanges entre elles. Le comité de coordination, au sein duquel sont abordés des sujets communs, constitue la pierre angulaire de cette collaboration. Les représentantes et représentants des cinq sociétés de gestion suisses se sont réunis dans le cadre de cinq séances du comité de coordination en 2022. Les discussions ont porté principalement sur les négociations des tarifs communs, l'encaissement des redevances et des questions opérationnelles.

A cela s'ajoutent des séances spéciales visant à traiter des intérêts communs dans le domaine des affaires publiques, séances auxquelles participent également des représen-

tantes et représentants d'autres associations. Une « lettre de session », bulletin d'information consacré au droit d'auteur et aux sociétés de gestion, est publiée quatre fois par an sous l'égide de « Swisscopyright » à l'intention des membres du Parlement fédéral. Le site www.swisscopyright.ch propose, outre la lettre de session, des informations sur les interventions parlementaires en lien avec le droit d'auteur et la gestion collective.

Les cinq sociétés entretiennent également des échanges dans le cadre de groupes de travail spécifiques. A l'heure actuelle, il en existe dans les domaines « Protection des données », « Principauté de Liechtenstein » et « Technologie & Innovation ».

ISAN Switzerland

ISAN Switzerland est l'une des douze agences nationales d'enregistrement pour l'identification des œuvres audiovisuelles selon la norme ISO répondant au nom d'ISAN (International Standard Audiovisual Number). Ce numéro de référence existe depuis 2002 et est désormais une norme établie, en particulier en Europe. Le codage est géré de manière centralisée dans une base de données des œuvres cinématographiques par l'agence internationale de l'ISAN (ISAN-IA), dont le siège est à Genève. C'est là que sont coordonnées et gérées les données de toutes les œuvres et versions audiovisuelles enregistrées dans le monde entier.

L'agence ISAN Switzerland, basée à Berne, est responsable de l'immatriculation des productions audiovisuelles en Suisse. ISAN Switzerland a été fondée en 2004 sous le nom d'ISAN Berne par les sociétés de gestion SUISSIMAGE, SSA et SWISSPERFORM et est organisée en association. SUISA est également membre d'ISAN Switzerland depuis 2018.

ISAN compte parmi ses clients notamment des producteurs suisses, des distributeurs, des scénaristes, des diffuseurs, des plateformes de streaming numérique et des organisations de gestion de contenu.

SWISSPERFORM est représentée par Poto Wegener au comité d'ISAN Switzerland.



*Coopérations
internationales*

6. Coopérations internationales

Les droits à rémunération d'ayants droit étrangers sont gérés essentiellement par le biais de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion unilatéraux conclus avec des sociétés de gestion étrangères, représentant ces ayants droit. Les titulaires de droits étrangers sont toutefois libres de choisir l'alternative et de conclure un mandat de gestion directement avec SWISSPERFORM. De tels mandats de gestion avec des mandants étrangers sont cependant toujours limités territorialement aux utilisations en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. Les dispositions d'exécution du règlement de répartition des interprètes donnent plus de précisions sur les conditions inhérentes à la conclusion de contrats de réciprocité ou de mandats de gestion avec des sociétés étrangères et de mandats individuels avec des ayants droit étrangers.

Droits des interprètes étrangers

Contrats de réciprocité et mandats de gestion avec des sociétés sœurs étrangères

SWISSPERFORM connaissait deux types de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères qui gèrent les droits des interprètes : les contrats de type A et de type B.

Dans le cas d'un contrat de type A, les deux parties contractantes se virent mutuellement et en bloc les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante ; chacune se charge ensuite de transférer les redevances aux interprètes ayants droit de son pays.

Dans le cas d'un contrat de type B, les redevances dévolues aux membres de l'autre partie contractante restent dans le pays où elles ont été perçues. Elles servent à compenser les redevances auxquelles les propres membres auraient droit dans le pays de l'autre partie contractante compte tenu des utilisations. Ces contrats de non-échange ont été conclus par le passé lorsque, faute de données relatives aux ayants droit et à l'utilisation, les sociétés n'étaient pas en mesure d'établir le décompte des redevances en faveur d'ayants droit étrangers ou en cas d'incompatibilité des règles de répartition.

L'association faîtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes (SCAPR) a décrété que tous les contrats de type B devaient être résiliés ou remplacés par des contrats de type A au plus tard fin 2022. SWISSPERFORM a donc résilié tous les anciens contrats de type B pour le 31 décembre 2022 et examine en ce moment les sociétés sœurs avec lesquelles de nouveaux contrats devront être négociés.

Compte rendu des contrats

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes

Dans le sillage des résiliations de tous les contrats B existants, le contrat B avec la société sœur française SPEDIDAM, qui représente les Non-Featured Artists, a lui aussi été dénoncé. Il doit être remplacé par un contrat A et les négociations à cet effet ont déjà commencé. Un contrat A existe depuis de nombreuses années déjà avec l'autre société sœur française, l'ADAMI, qui représente pour sa part les Featured Artists. Ce nouveau contrat avec la SPEDIDAM permettra de combler la lacune actuelle en France, de sorte que tous les artistes interprètes (Featured et Non-Featured) seront mutuellement représentés dans les deux pays. Les négociations avec SoundExchange (Etats-Unis) sur un contrat dans le domaine phonographique se sont par ailleurs poursuivies durant l'exercice. Les discussions ont porté sur de nouvelles questions relatives aux échanges techniques ainsi que sur des divergences par rapport aux dispositions contractuelles standards de l'organisation faîtière SCAPR (depuis que SoundExchange a quitté le SCAPR, les négociations prennent bien plus de temps que d'ordinaire).

En 2022, les recettes provenant de l'étranger ont nettement augmenté par rapport à l'année précédente. Cela tient notamment au fait que certaines sociétés sœurs ont effectué à nouveau davantage de répartitions finales. De leur côté, les montants versés à l'étranger au cours de l'exercice ont diminué étant donné que SWISSPERFORM a procédé à moins de répartitions finales. Ainsi, les recettes se sont élevées à CHF 525'446.83 (CHF 234'529.69 l'année précédente) et les versements ont atteint CHF 2'530'075.36 (CHF 4'431'731.28 l'année précédente). S'agissant des recettes destinées aux interprètes de phonogrammes, les montants les plus importants sont parvenus d'Allemagne, de France et du Royaume-Uni. Toujours dans le domaine des interprètes de phonogrammes, les plus grosses sommes versées par SWISSPERFORM à l'étranger sont allées au Royaume-Uni ainsi qu'à l'Allemagne et à la France.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de l'audiovisuel

Dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel, les négociations contractuelles ont abouti avec la société italienne NUOVOIMAIE. Le nouveau contrat de réciprocité s'applique rétroactivement à partir de l'année d'utilisation 2019 et remplace le contrat dénoncé par SWISSPERFORM. Le temps écoulé depuis la dénonciation du contrat a été mis à profit pour résoudre les difficultés qui subsistaient dans les échanges avec NUOVOIMAIE. Le contrat étant désormais signé, tous les versements peuvent être entrepris. Des négociations très constructives ont par ailleurs eu lieu à Paris avec la société française ADAMI. Il a été convenu de prolonger l'actuel contrat de réciprocité jusqu'à l'année 2022 incluse. Les deux parties ont aussi reconnu la nécessité de conclure un nouveau contrat selon le standard SCAPR actuel pour les échanges réciproques. Celui-ci a déjà été esquissé dans les grandes lignes. L'ADAMI et SWISSPERFORM se sont fixé pour objectif de clarifier les questions en suspens dans le courant de l'année afin de pouvoir conclure le nouveau contrat avant la fin de l'année. La rencontre a également permis de régler différentes questions opérationnelles et techniques. Les négociations en cours avec SAG-AFTRA pourront reprendre dès que l'IPI aura approuvé la modification décidée par les groupes d'experts des interprètes des domaines audiovisuel et phonographique.

Le domaine des interprètes de l'audiovisuel met en lumière l'orientation internationale de la consommation de films en Suisse et l'usage restreint qu'il est fait des œuvres suisses à

l'étranger. Il en résulte qu'il y a davantage de redevances versées à l'étranger que de redevances arrivant en Suisse. En 2022, les recettes provenant de l'étranger ont atteint CHF 107'663.56 (CHF 51'089.92 l'année précédente), les versements s'étant élevés pour leur part à CHF 1'897'002.– (CHF 4'324'865.44 l'année , y compris les paiements forfaitaires à GVL). Nous avons reçu pour la première fois un paiement ordinaire de la société allemande GVL en faveur des interprètes de l'audiovisuel, ce qui a entraîné une nette hausse des recettes par rapport à l'année précédente. Par contre, les versements à l'étranger ont baissé étant donné que les redevances versées à GVL au cours de l'exercice précédent portaient sur plusieurs années.

Ce sont l'Allemagne et l'Italie qui ont généré le plus de recettes dans le domaine des interprètes de l'audiovisuel. Les plus gros versements de SWISSPERFORM sont allés à l'Espagne et aux Etats-Unis.

Contrats de réciprocité en faveur des interprètes de phonogrammes, des interprètes de l'audiovisuel et des producteurs de l'audiovisuel au 31.12.2022 :

<i>Pays</i>	<i>Interprètes de phonogrammes</i>	<i>Interprètes de l'audiovisuel</i>	<i>Producteurs de l'audiovisuel</i>
Allemagne	GVL Contrat A	GVL Contrat A	Güfa, GWFF, VG Bild-Kunst, VGF
Autriche	LSG Contrat A	VDFS Contrat A	VAM
Belgique	PLAYRIGHT Contrat A	-	-
Canada	ARTISTI Contrat A MROC Contrat A (unilatéral)	-	PACC
Croatie	HUZIP Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	-
Danemark	GRAMEX Danemark Contrat A	-	-
Espagne	AIE Contrat A	AISGE Contrat A	EGEDA
Estonie	EEL Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	-
Etats-Unis	SoundExchange et AFM & SAG-AFTRA Fund Contrat relatif à la musique de film	SAG-AFTRA Contrat A échu au 31.12.2021, négociations d'un nouveau contrat A en cours	IFTA et membres MPA individuels (Disney Enterprises, HBO, etc.)
Finlande	GRAMEX Finlande Contrat A	-	-
France	ADAMI Contrat A SPEDIDAM Contrat B (résilié au 31.12.2022)*, négociations d'un contrat A en cours	ADAMI Contrat A prolongé oralement jusqu'au 31.12.2022 (amendement suit prochaine- ment), négociations d'un nouveau contrat A en cours	PROCIREP
Grèce	APOLLON / DIONYSOS / ERATO Contrats B (résiliés au 31.12.2022)*	-	-
Hongrie	EJI Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	FILMJUS, PRODJUST (mémorandum d'entente)
Irlande	RAAP Contrat A	-	-
Italie	ITSRIGHT Contrat A NUOVO IMAIE Contrat A (unilatéral)	NUOVO IMAIE Contrat A	-
Japon	CPRA-GEIDANKYO Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	-
Lituanie	AGATA Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	-
Pays-Bas	SENA Contrat A	NORMA Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	SEKAM Video
Pologne	-	-	SFP-ZAPA
République tchèque	INTERGRAM Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	FIPRO
Roumanie	CREDIDAM Contrat A	-	-
Royaume-Uni	PPL Contrat A	BECS Contrat A	ComPact Collections
Slovaquie	SLOVGRAM Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	SAPA (mémorandum d'entente)
Suède	SAMI Contrat A	-	FRF-Video
Suisse	-	-	AGICOA (représente des produc- teurs de films de divers pays)
Uruguay	SUDEI Contrat B (résilié au 31.12.2022)*	-	-

* Conformément au droit international, les contrats B (contrats dits de non-échange) sont réputés désormais illicites, raison pour laquelle ils sont résiliés partout dans le monde.

Collaboration avec des organisations internationales

SCAPR

(Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights)

Le SCAPR est l'association faïtière internationale des sociétés de gestion exerçant les droits des interprètes. Il compte 45 sociétés affiliées à titre de membres ordinaires et 11 à titre de membres extraordinaires. Les groupes de travail intitulés « Legal Working Group » et « Business Operations Working Group » (autrefois « Rights Administration Working Group ») stimulent les échanges d'informations sur des sujets d'actualité au plan national et international, sur les changements touchant les législations et jurisprudences nationales, les règlements de répartition ainsi que les modalités visant à faire valoir les prétentions réciproques en matière de rémunération. Parmi les sujets traités en priorité par les différents groupes de travail (en particulier par le « Technical Working Group »), il convient de citer également l'intégration et la mise en œuvre des deux bases de données IPD et VRDB pour les échanges d'informations et de redevances entre les sociétés.

Le SCAPR fixe à cet égard des standards techniques pour l'échange mutuel d'informations relatives aux membres et aux répertoires. SWISSPERFORM est un membre actif au sein de tous les groupes de travail se consacrant à des questions techniques, juridiques et pratiques.

Durant l'exercice, l'attention s'est portée notamment sur la réalisation d'un projet visant à octroyer l'accès à l'identifiant interne de l'artiste interprète (International Performer Number, IPN) à des sociétés externes (SWISSPERFORM fait partie de la commission d'experts qui évalue les possibilités de coopérations avec des partenaires externes et fournit également le président Konstantin Vogel). Parmi les autres sujets ayant retenu l'attention, on relèvera la procédure à suivre en cas de représentation d'artistes interprètes par des agences et en cas de succession, l'intelligence artificielle dans le droit d'auteur et les problèmes liés à la mise en œuvre des contrats de réciprocité (déductions autorisées sur les produits de la gestion et les recettes émanant du pays même et de l'étranger pour couvrir les frais administratifs et à des fins sociales, culturelles et pédagogiques ; dispositions relevant du droit de la protection des données).

Les premières réunions physiques depuis le début de la pandémie ont eu lieu en septembre. Tous les groupes de travail se sont retrouvés à Cascais près de Lisbonne.

La 47^e assemblée générale du SCAPR a eu lieu les 1^{er} et 2 juin 2022 à Rome. Elle a réuni plus de 130 participants des 56 sociétés membres en provenance de 41 pays. SWISS-

PERFORM a été représentée par Michael Egli (directeur suppléant), Konstantin Vogel (chef des Affaires internationales et projets) et Daniel-André Müller (service juridique).

Des élections ont eu lieu pour repourvoir trois postes vacants au sein du conseil d'administration du SCAPR conformément à l'alternance prévue. Tous les candidats et candidates ont été élus pour une période de quatre ans: Tilo Gerlach (GVL, Allemagne), Peter Leatham (PPL, Royaume-Uni) et Agnieszka Parzuchowska-Janczarska (STOART, Pologne). Un poste supplémentaire a été libéré au conseil suite à l'annonce du départ d'Eanna Casey (président du conseil) à l'occasion de l'assemblée. C'est Roberto Mello (ABRAMUS, Brésil) qui a été élu pour les deux années restantes. Le conseil nouvellement constitué a désigné José Luis Sevillano (AIE, Espagne) en tant que nouveau président, tandis que Claudia Cadima (GDA, Portugal) et Markus Bos (SENA, Pays-Bas) ont été réélus en qualité de présidente suppléante et trésorier.

Le statut de membre associé a été prolongé d'un an supplémentaire pour les sociétés AIS (Bosnie-Herzégovine), AMANAT (Kazakhstan), ARTISTI 7607 (Italie), ERATO (Grèce), GCA (Géorgie), ISRA (Inde), ITSRIGHT (Italie) et RPM (Malaisie). Ces sociétés ne satisfont pas encore à toutes les prescriptions du SCAPR pour une adhésion ordinaire. L'assemblée générale a par ailleurs approuvé la demande du conseil visant à prolonger la suspension de VOIS (Russie) jusqu'à la prochaine assemblée.

Hormis les points usuels à l'ordre du jour concernant le budget, l'assemblée s'est également prononcée sur des adaptations des statuts (notamment concernant la suspension et l'exclusion d'un membre) et des « Business Rules » de l'IPD et de la VRDB. Les activités des groupes de travail ont en outre fait l'objet d'un compte rendu.

L'assemblée générale a accueilli de nombreux invités. Parmi eux, Massimo Ungaro, membre du Parlement italien, a évoqué la mise en œuvre de la directive de l'UE sur le droit d'auteur en Italie et ce qu'elle apporte aux artistes interprètes. Anita Huss-Ekerhult, conseillère à la Division de la gestion du droit d'auteur à l'OMPI, a passé en revue les collaborations multiples entre le SCAPR et l'OMPI au cours des douze derniers mois. Enfin, Michel Allain, responsable informatique à l'OMPI, a présenté l'outil « WIPO Connect » pour les sociétés de gestion dans les pays en développement.

La prochaine assemblée générale doit se tenir en mai 2023 à Londres.

IFPI International, PRC (Performance Rights Committee)

Pandémie oblige, la première réunion de l'année sous revue a pris la forme d'un webinaire les 11 et 12 mai 2022. Celui-ci a porté essentiellement sur l'analyse des résultats de l'année précédente et les prévisions 2022–2024 des MLC (sociétés de licence musicale), les KPI (Key Performance Indicators) et la question de savoir comment les MLC peuvent se préparer à l'incertitude économique, autrement dit comment concevoir des modèles d'affaires qui ne soient pas vulnérables. Le séminaire en ligne a aussi examiné des questions spécifiques liées à la concession de licences.

La première réunion physique du PRC depuis le début de la pandémie s'est tenue les 9 et 10 novembre 2022 à Naples. Deux ateliers différents, l'un dédié à la concession de licences (en particulier pour les droits d'exécution) et l'autre aux systèmes MLC et à la coopération à la base de données, ont eu lieu simultanément au cours de la première journée. La suivante a été consacrée à nouveau aux résultats de l'année précédente et aux prévisions 2022–2024 des MLC ainsi qu'à différents sujets en rapport avec les répartitions, les recettes de la radio ou encore les nouveaux marchés tels que les Emirats arabes unis, les Philippines, la Chine et Singapour.

Un bref atelier a par ailleurs été réalisé en été sur les sources d'information relatives à de nouvelles entreprises.

VRDB (Virtual Recording Database)

Le SCAPR travaille depuis 2014 à l'élaboration d'une base de données internationale des œuvres sonores et audiovisuelles qui vise à optimiser et à simplifier les échanges internationaux entre sociétés sœurs. SWISSPERFORM a largement contribué au développement de la VRDB, à la fois dans le cadre de groupes de travail et en collaborant au projet.

L'intégration (« onboarding ») des sociétés a commencé en 2017, une fois le logiciel achevé et après plusieurs sessions d'entraînement et des ateliers en lien avec l'utilisation de la VRDB. Avant de pouvoir télécharger (« upload ») le répertoire qui lui est attribué vers la VRDB, une société doit passer certains contrôles, notamment concernant les capacités techniques et la qualité de ses bases de données. SWISSPERFORM a passé ces examens avec succès en 2017 déjà pour ses deux types de répertoires, à savoir les enregistrements audio et les œuvres audiovisuelles, ce qui lui a valu le statut « onboard ».

Cependant, la VRDB ne sera véritablement performante que lorsque les 45 sociétés dotées du statut de membres ordinaires auront procédé au téléchargement initial de leurs répertoires et que des données régulièrement actualisées seront synchronisées avec la VRDB. Dans le cadre de la « Global Adoption Initiative », le SCAPR a donc continué en 2022 à aider les sociétés qui manquaient encore à l'appel à télécharger leurs données vers la VRDB et à synchroniser le nouveau répertoire – automatiquement et manuellement – avec les données déjà intégrées. Des groupes d'experts de différentes sociétés viennent en aide à d'autres sociétés confrontées à toutes sortes de problèmes de mise en œuvre, mettant leur savoir-faire et leur expérience à leur disposition. L'initiative doit être poursuivie en 2023 afin de pouvoir achever le processus d'intégration de toutes les sociétés membres.

Dans le domaine des interprètes de phonogrammes, le traitement des titres d'un répertoire dans le cadre de la procédure de concordance s'est révélé sur le fond un travail de très longue haleine vu le volume en question, qui peut s'élever parfois à plusieurs dizaines, voire plusieurs centaines de milliers d'enregistrements. Un projet pilote avait démarré à cet égard l'année précédente, faisant appel à deux fournisseurs de prestations externes, ONMUSIC et MORESOPHY. L'objectif était d'étudier si ces sociétés, dont l'une table sur la main-d'œuvre et l'autre sur l'intelligence artificielle, pouvaient se révéler utiles dans le cadre de cette activité. Ce projet s'est poursuivi en 2022 étant donné qu'il a livré de très bons résultats, susceptibles d'aider les sociétés et de faciliter l'utilisation de la VRDB.

Pour ce qui est de SWISSPERFORM, la société a satisfait en 2022, sous la direction de la SIG et en collaboration avec SUISSIMAGE, aux exigences visant à rattacher le domaine des interprètes de l'audiovisuel à la VRDB. SWISSPERFORM a donc été invitée à un nouvel « onboarding ». Voilà qui lui permettra en 2023 de travailler activement avec la VRDB pour les interprètes du domaine audiovisuel et de télécharger les œuvres suisses (participations incluses) vers la base de données, mais aussi d'en télécharger des données (avant tout des participations) pour les traiter en interne. SWISSPERFORM s'attend à d'importantes synergies pour le domaine des interprètes de l'audiovisuel.

SWISSPERFORM a collaboré très activement à la phase de développement de la VRDB et elle est représentée dans les organes prépondérants du SCAPR, le « Databases Committee » et le « Technical Working Group ».

IPD (International Performers' Database)

SWISSPERFORM est membre de la base de données internationale des interprètes IPD, qui fait partie intégrante de l'association faïtière SCAPR. Les informations enregistrées dans la base de données IPD servent à améliorer l'identification des interprètes au plan mondial et à faciliter la répartition des redevances entre les sociétés. Quelque 53 sociétés de gestion (52 l'année précédente) sont affiliées à l'IPD. A la fin de l'exercice, la base de données totalisait 1'062'398 interprètes (1'015'453 l'année précédente).

Comme les années précédentes, la recherche de nouveaux membres et la garantie de la qualité des données (résolution de conflits et suppression des doublons) ont été les principales préoccupations au cours de l'exercice. Des efforts ont continué à être déployés pour soutenir les sociétés de gestion à l'aide de processus définis et pour favoriser la clarification des mandats entre les sociétés de gestion en cas de conflit.

La responsabilité des données fournies à l'IPD incombe aux sociétés membres. Seules les sociétés affiliées à l'IPD ont accès aux données codées via Internet, pour autant qu'elles s'octroient à cet effet un droit de regard réciproque.

Le projet IPN Dissemination a aussi été l'un des grands thèmes de l'année sous revue. Il vise à mettre l'International Performer Number (IPN), autrement dit l'identifiant de l'interprète utilisé en interne dans le cadre du SCAPR, à la disposition d'entreprises externes, par l'intermédiaire d'une interface ou d'une application web.

Ce projet a été mis en œuvre durant l'exercice par un comité d'experts placé sous la direction de Konstantin Vogel, et les deux premiers partenaires commerciaux, Universal Music Group et WIPO Connect, ont lancé l'application. En d'autres termes, les participations d'interprètes pourront à l'avenir être dotées de l'identifiant IPN déjà au début de la chaîne de gestion, notamment dans le cas de Universal Music Group. Par conséquent, l'exploitation de ces données auprès de SWISSPERFORM pourra profiter de synergies considérables.

Décision a par ailleurs été prise de réaliser un autre projet. Les sociétés de gestion actives dans notre domaine doivent pouvoir utiliser l'International Performers' Database et documenter des interprètes n'ayant pas de mandat actif auprès d'une société de gestion. Les exigences ont été intégrées et le développement a commencé. Une mise en œuvre est planifiée pour le deuxième trimestre 2023.

AEPO-ARTIS (Association of European Performers' Organisations)

Sise à Bruxelles, AEPO-ARTIS est l'organisation politique des sociétés de gestion européennes pour les droits des artistes interprètes. Elle défend les intérêts de ses membres auprès des autorités européennes. A l'heure actuelle, 37 sociétés de gestion européennes provenant de 27 pays sont membres d'AEPO-ARTIS. Le nombre d'artistes représentés se situe entre 650'000 et 700'000. Afin de renforcer les droits de ces derniers, AEPO-ARTIS organise régulièrement des séminaires et des ateliers où il est possible de s'entretenir sur les développements les plus récents au plan juridique directement avec les fonctionnaires européens compétents. Les représentantes et représentants des sociétés de gestion se réunissent plusieurs fois par année dans le cadre d'un groupe d'experts pour évoquer des problèmes d'actualité d'ordre juridique et pratique et préparer les prises de position politiques d'AEPO-ARTIS.

Comme l'année précédente, l'attention s'est focalisée sur la mise en œuvre, dans les Etats membres de l'UE, de la directive sur le droit d'auteur et les droits voisins dans le marché unique numérique. AEPO-ARTIS a insisté sur la priorité absolue à donner à l'introduction, dans le plus grand nombre d'Etats possible, d'un droit à rémunération en faveur des artistes interprètes – géré si possible collectivement – pour les utilisations à la demande. L'important travail de lobbying déployé au cours de l'exercice et le soutien de sociétés membres se sont révélés fructueux, puisque l'objectif visé a été atteint ou est en bonne voie de l'être dans de nombreux pays.

Une autre question a été longuement débattue, celle de savoir quelle attitude adopter pour AEPO-ARTIS vis-à-vis de la ratification par l'UE du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et de la phase de ratification ultérieure par certains Etats membres. L'étude mandatée par la Commission européenne suite à la décision RAAP de la Cour de justice de l'UE a également retenu l'attention. Plusieurs arrêts importants rendus par cette même Cour de justice et leurs répercussions sur l'activité des sociétés de gestion ont aussi fait l'objet de discussions.

L'assemblée générale 2022 a de nouveau pu se tenir à Bruxelles, tout comme la plupart des réunions du groupe d'experts. C'est Daniel-André Müller (service juridique) qui a représenté SWISSPERFORM aux réunions.

Droits des producteurs étrangers

Producteurs étrangers (domaine phonographique)

S'agissant de la production de phonogrammes, les ayants droit étrangers sont représentés en règle générale par les distributeurs et preneurs de licence suisses ou par des agents.

S'il n'était pas possible de conclure des contrats de réciprocité sous l'ancien système de répartition fondé uniquement sur le chiffre d'affaires, cette possibilité existe désormais suite au passage à une répartition mixte basée à la fois sur l'utilisation et sur le chiffre d'affaires. Au moment de clore la rédaction du présent rapport, SWISSPERFORM est sur le point de signer un premier contrat de réciprocité avec la société PPL (Royaume-Uni). Celui-ci prévoit un échange de rémunérations (rétroactivement) à partir de l'année d'utilisation 2022. SWISSPERFORM étudie la possibilité de collaborer avec une agence pour faire valoir les prétentions de ses titulaires de droits à l'étranger.

Producteurs étrangers (domaine audiovisuel)

La situation se présente comme suit concernant les droits voisins des producteurs étrangers dans le domaine de l'audiovisuel : leurs droits voisins issus de l'exploitation de leurs films en Suisse sont réglés par le biais de mandats de gestion que SWISSPERFORM conclut avec les sociétés étrangères chargées d'exercer les droits cinématographiques. En Suisse, les droits voisins de ce groupe d'ayants droit sont gérés par SWISSPERFORM et les droits d'auteur par SUISSIMAGE.

A l'étranger en revanche, les droits d'auteur et les droits voisins des producteurs – pour autant que la loi nationale alloue des droits voisins aux producteurs – sont fréquemment exercés par la même société de gestion et ne sont pas distincts au sein de cette société. Par conséquent, les redevances de droits voisins dévolues aux producteurs suisses dans ces pays compte tenu des utilisations ne sont pas séparées des redevances de droits d'auteur. Les versements que SUISSIMAGE reçoit de l'étranger en faveur de producteurs de films suisses sur la base de contrats de réciprocité avec des sociétés sœurs étrangères englobent régulièrement la part issue des droits voisins, non distincte. SUISSIMAGE transfère alors cette part directement aux producteurs ayants droit. Voilà pourquoi SWISSPERFORM conclut dans ce cas des mandats de gestion unilatéraux avec les sociétés étrangères exerçant les droits des producteurs de films. Aucun nouveau contrat n'a été signé durant l'année sous revue.

Les montants versés à l'étranger se sont élevés à CHF 5'218'428.20 en 2022 (CHF 4'483'665.20 l'année précédente). Comme indiqué, les recettes de l'étranger destinées à des ayants droit de SWISSPERFORM sont réparties directement par SUISSIMAGE.

Droits des organismes de diffusion étrangers

Les droits des organismes de diffusion étrangers dont les programmes sont rediffusés en Suisse sont rémunérés par l'intermédiaire de la Communauté d'intérêts radio et télévision (IRF), conformément au contrat de SWISSPERFORM avec cette dernière. L'IRF répartit les fonds qui lui sont virés entre les organismes de diffusion étrangers ayants droit sur la base de son propre règlement de répartition.

A portrait of Patricia Flores, a woman with long, wavy brown hair, wearing a red t-shirt, dark jeans, and a black belt. She is smiling slightly and has her hands in her pockets. The background is a solid dark blue. The text 'Fonds à but culturel et social' is overlaid on the left side of the image, framed by two horizontal white lines.

*Fonds à but
culturel et social*

Patricia Flores

7. Fonds à but culturel et social

Conformément à l'article 48, alinéa 2 de la loi sur le droit d'auteur (LDA), les sociétés de gestion suisses sont autorisées à consacrer une partie des recettes « à des fins de prévoyance sociale et d'encouragement d'activités culturelles ». Cela requiert l'approbation de l'organe suprême de la société et il est généralement admis que la déduction ne doit pas excéder 10% des recettes tarifaires. En règle générale, les fonds sont administrés par des fondations et la Surveillance fédérale

des fondations contrôle que les montants soient utilisés de façon appropriée. En conséquence, 10% des recettes tarifaires de SWISSPERFORM vont à des institutions culturelles et sociales juridiquement indépendantes de SWISSPERFORM. Les dotations des trois fondations du domaine phonographique supérieures à CHF 50'000.- sont soumises au contrôle d'un conseil dénommé « curatorium », prévu spécialement à cet effet (cf. chapitre 1, Organes et activités).

Les 10 % retenus sur les recettes de l'année 2021 à des fins culturelles et sociales ont été alloués aux institutions en 2022 comme suit :

Domaine phonographique	CHF		
Total	3'308'620.40	dont	
	1'274'523.85	à la Fondation suisse des artistes interprètes SIS	
	1'269'118.25	à la Fondation des producteurs de phonogrammes	
	764'978.30	à la Fondation suisse pour la radio et la culture	
<hr/>			
Domaine audiovisuel	CHF		CHF
Total	2'922'256.70	dont	
	2'297'338.60	à la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse	
	624'918.10	à des fins de prévoyance et d'assistance, versés à :	
		- Fondation suisse des artistes interprètes SIS	156'229.52
		- Fondation Artes & Comoedia	156'229.53
		- Fondation de prévoyance CAST	286'524.95
		- Fondation de prévoyance film et audiovison fpa	25'934.10

Les affectations se fondent sur la décision de l'assemblée des délégués du 13 juin 2019.

Fonds d'aide d'urgence COVID-19



© Licence Shutterstock.com

Les artistes interprètes de SWISSPERFORM disposent d'un fonds d'aide d'urgence COVID-19 depuis mars 2020. Cet outil entend soutenir les musiciens et acteurs en proie à des difficultés financières à cause de la pandémie de coronavirus. Le fonds est administré par la Fondation suisse des artistes interprètes (SIS).

Le Fonds d'aide d'urgence a été alimenté à hauteur de CHF 1,4 million en 2020. Les montants alloués ont été pris sur des provisions en provenance des redevances qui ne peuvent pas être réparties après cinq ans. La Fondation suisse des artistes interprètes (SIS) a élaboré des critères d'attribution en collaboration avec SWISSPERFORM, l'accent étant mis sur l'allocation de contributions d'urgence à titre subsidiaire à l'aide fédérale. En d'autres termes, la SIS intervient avant tout là où des artistes en difficulté ne reçoivent pas d'aides de la part de l'Etat.

Hormis l'aide d'urgence directe, le fonds a également versé des contributions sous d'autres formes ces dernières années afin d'atténuer l'impact de la pandémie. Il a ainsi soutenu certaines associations professionnelles nationales des interprètes qui ont dû multiplier les prestations de conseil aux membres durant la pandémie, ce qui a entraîné pour elles un important surcroît de travail. Le fonds a servi par ailleurs à cofinancer le projet « Deuxième source de revenu » en faveur des interprètes qui souhaitent se constituer une deuxième source de revenu en plus de leur activité culturelle et qui effectuent une formation continue dans un établissement, une école ou une haute école reconnus. Enfin, le fonds d'aide d'urgence a soutenu les interprètes dans le cadre du programme « Retour sur scène – Zurück auf die Bühne – Di nuovo in scena » en leur allouant des contributions uniques afin de faciliter leur retour sur scène après la pandémie.



*Engagement culturel et
relations publiques*

8. Engagement culturel et relations publiques

57^{es} Journées de Soleure 2022 / PRIX SWISSPERFORM

« Cellule de crise », « Sacha » et « Neumatt » : les actrices et acteurs dans les séries romandes et alémaniques ont su se montrer convaincants. En 2022, les prix ont à nouveau été décernés sur place dans le cadre des Journées de Soleure.



Marlise Fischer, Julian Koechlin, Annina Lutz, Isabelle Caillat, Estelle Bridet et Tanja Weibel

© Journées de Soleure / moduleplus

Le prix de la meilleure actrice dans un rôle principal a été décerné à Isabelle Caillat qui incarne Suzanne Fontana dans « Cellule de crise ». Le jury a salué sa performance jugée parfaitement convaincante en tant que professeure d'université qui est nommée à la tête d'une organisation humanitaire et, à ce titre, non seulement se heurte à une opposition déclarée, mais doit aussi remettre en question tout ce en quoi elle a cru jusque-là.

Julian Koechlin tient dans « Neumatt » le rôle d'un fils de paysan et consultant dénommé Michi Wyss. C'est un jeune surdoué qui quitte la ville pour revenir à la ferme familiale après le suicide de son père. Julian Koechlin a remporté le prix du meilleur acteur dans un rôle principal pour son interprétation remarquable de Michi Wyss. Le jury a été impressionné par le jeu de l'acteur, capable d'incarner de manière crédible le conflit émotionnel vécu par son personnage, tiraillé entre son envie de préserver sa famille et celle d'aller de l'avant au plan professionnel.

Dans la même série, Marlise Fischer incarne Trudi Wyss, une femme qui continue de vivre à la ferme avec sa belle-fille et son petit-fils après le suicide de son fils. Fischer incarne cette grand-mère qui défend ses valeurs et croit à la famille tout en faisant preuve d'une présence d'une grande modestie, mais en étant extrêmement crédible et convaincante. L'actrice de théâtre expérimentée a reçu pour sa magnifique prestation le prix du meilleur second rôle.

En décernant son prix spécial à Estelle Bridet, le jury a récompensé en 2022 une actrice qui, malgré son peu d'expérience à l'écran, a parfaitement réussi à le convaincre. Dans « Sacha », Estelle Bridet s'est glissée dans la peau d'Elsa Dupraz, fille du personnage principal. Elle a enthousiasmé le jury par son interprétation qui rend tout à fait crédible le déchirement de son personnage tiraillé entre les sentiments positifs pour sa mère et la prise de conscience terrifiante de ce que cette dernière a fait. Les prix créés par la Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse sont dotés de CHF 10'000.– chacun et ils sont décernés par un jury composé de représentantes et représentants de SWISSPERFORM et des Journées de Soleure. En 2022, celui-ci se composait de l'acteur Hanspeter Müller-Drossaart, de la productrice Magdalena Welter et de Tanja Weibel, responsable de programme aux Journées de Soleure.

Film brunch

Le traditionnel film brunch, organisé par SUISSIMAGE et la SSA, n'a pas non plus fait défaut et, comme les années précédentes, SWISSPERFORM a accueilli un événement spécial. Réunis autour du thème « Personnages de séries – Comment jouent les actrices et acteurs dont les personnages évoluent sur plusieurs saisons et épisodes ? Conversation sur l'interprétation de personnages principaux ou secondaires dans les séries », les lauréates et lauréats du PRIX SWISSPERFORM ont évoqué leurs rôles et leur travail et répondu aux questions du public dans le cadre d'une discussion animée. Les entretiens ont été enregistrés sous forme de podcast et mis en ligne sur le site des Journées de Soleure.

Plus d'informations : journeesdesoleure.ch



PRIX SWISSPERFORM décernés © Annina Lutz / SWISSPERFORM

10^e Festival Label Suisse

La dixième édition de Label Suisse, qui s'est tenue du 16 au 18 septembre 2022 à Lausanne, a été une réussite. Quelque 75'000 amateurs de musique venus de toute la Suisse se sont rendus sur les dix sites de ce festival gratuit qui met la musique suisse à l'honneur.

Les organisateurs de cet événement qui a lieu tous les deux ans ont été très satisfaits de cette édition et ont tiré un bilan « plus que positif » : 69 concerts, cinq créations, dix afters, six rencontres de professionnels – le festival a conquis le public avec tout le foisonnement musical de la scène suisse. Le programme était très diversifié, allant de la musique classique au hip-hop, en passant par le jazz, le rock, la musique folklorique (Neue Volksmusik), l'électro et l'ex-

périmental. Le public enthousiaste a pu apprécier la musique suisse dans toute sa diversité dans le cadre de cet événement unique en son genre.

L'esplanade de Montbenon a constitué cette année le cœur de la manifestation qui, à cause des travaux sur le Grand-Pont, avait dû quitter la place Centrale. Label Suisse a également été l'occasion de réunir des professionnels de la scène musicale venus de toutes les régions linguistiques de Suisse, stimulant les échanges sur des sujets d'actualité.

Plus d'informations : labelsuisse.ch



Orchestre Tout Puissant Marcel Duchamp © Valentin Bonadei



Marquise Fair Music © Aurélie Ayer

15^{es} Swiss Music Awards 2022

La 15^e édition des Swiss Music Awards (SMA) s'est distinguée l'an passé à différents égards. Pour la première fois, la manifestation s'est déroulée par une douce soirée de printemps. Le lieu aussi était nouveau : les prix ont été décernés dans la Bossard Arena à Zoug qui accueille d'ordinaire des matchs de hockey.

L'ambiance était chaude dans la patinoire au soir du 25 mai 2022 lorsque les fameux blocs de béton ont été attribués. La remise des prix et les fabuleuses prestations en direct – notamment de Kings Elliot, Stress, Stefanie Heinzmann, Loco Escrito et George Ezra – ont enthousiasmé les invités comme les téléspectateurs. Le duo d'animateurs composé de Madeleine Siegrist et Marco Fritsche a mené le show de main de maître. Celui-ci n'a toutefois manqué ni de spontanéité ni d'émotions car la scène musicale suisse affichait clairement sa joie de se retrouver là, avec un public physiquement présent. De même, les lauréates et lauréats ont été nombreux à montrer une émotion sincère dans leurs discours de remerciements.



Kunz et Joya Marleen © Swiss Music Awards / Pit Buehler



Danitsa © Swiss Music Awards

Joya Marleen a été la grande gagnante de la soirée. La jeune Saint-Galloise de 19 ans a remporté trois Swiss Music Awards (« Best Hit », « Best Female Act » et « Best Talent »). Chaque nouveau prix a paru la décontenancer encore un peu plus. Malgré – ou grâce à ? – des discours de remerciements qui ont vraisemblablement été les plus courts de toute l'histoire des SMA, elle a séduit par son charme et son naturel. Le Lucernois Kunz a, lui aussi, décroché plusieurs prix : il a été vainqueur dans les catégories « Best Male Act » et « Best Album », ce qu'il a fêté comme il se doit avec son groupe.

Brandao Faber Hunger ont été les gagnants de la catégorie « Best Group » (présentée par SWISSPERFORM), la charismatique Danitsa s'est illustrée dans la catégorie « Best Act Romandie » et le Bâlois Zian –Tizian Hugenschmidt à la ville – a reçu le prix de « Best Crushing Newcomer » (autrefois : « Best Breaking Act »). Si l'appellation « Newcomer Award » est nouvelle, l'encouragement de la relève, elle, n'a rien de nouveau : « La principale mission de l'événement est d'encourager la relève », a déclaré Dabu Bucher, chanteur et compositeur de Dabu Fantastic, dans l'une des nombreuses vidéos de célébrités suisses diffusées lors du show.

Mnevis, quatuor argovien de Beinwil am See, a reçu l'« Artist Award » décerné par les artistes suisses. Un autre prix est allé à Endo Anaconda, décédé le 1^{er} février 2022. L'interprète, compositeur et écrivain avait marqué la scène musicale suisse pendant trois décennies avec son groupe bernois Stiller Has. Avec des déclarations touchantes et une ovation debout, les artistes suisses ont rendu hommage au grand compositeur qui avait tracé sa route entre cabarets et vaste monde. Ce sont ses deux filles qui ont réceptionné le « Tribute Award » qui lui a été décerné à titre posthume – encore un moment de grande émotion.

Les SMA 2022 organisés pour la première fois par CH Media peuvent être qualifiés à juste titre de réussite : pour les fans et invités sur place comme pour les téléspectateurs suisses de 3+, mais aussi pour les artistes eux-mêmes pour qui la manifestation a pris un peu des airs de réunion de classe. C'est ainsi que la fête s'est prolongée bien au-delà du show jusqu'au petit matin.

Plus d'informations : [swissmusicawards.ch](https://www.swissmusicawards.ch)



**ZURICH
FILM 18
FESTIVAL**

22. 9.
–
2. 10. 22

18^{ème} Zurich Film Festival

Nouvelle musique de film pour un enfant trouvé

Une histoire poétique et les mêmes images animées accompagnées de nouvelles musiques ont permis d'offrir au public trois récits filmiques différents.

Comme les années précédentes (sauf en 2020 où la compétition a dû être annulée), il s'agissait de mettre un court métrage en musique. Depuis 2021, c'est un concours qui détermine quel sera le court métrage projeté avec une nouvelle musique. En 2022, le court métrage en question était « The Foundling » (L'Enfant trouvé) de Barney Cokeliss. Le nombre d'inscriptions est reparti à la hausse par rapport à l'année précédente, mais la qualité des dossiers n'est malheureusement pas encore aussi impressionnante que dans les années précédant la pandémie. Les éléments suivants pourraient avoir joué un rôle: le sujet « Cirque » quelque peu trompeur du court métrage, la durée réduite de l'appel à candidatures (deux mois seulement) ainsi que l'impact persistant de la pandémie et son expansion variable d'un pays à l'autre. Toutefois, le nombre croissant de candidatures féminines par rapport aux années précédentes constitue un bilan très réjouissant.



ZFF à la Tonhalle de Zurich © ZFF / Gaetan Bally

Parmi les trois sélectionnés, c'est finalement le Néerlandais Robert IJserinkhuijsen qui a gagné l'« Œil d'or » récompensant la « Meilleure musique internationale de film 2022 ». Comme toujours, le prix a été décerné dans le cadre d'un concert de musique de film. Outre les compositions des trois finalistes, l'orchestre de la Tonhalle, sous la direction de Frank Strobel, a interprété des œuvres de la présidente du jury Rachel Portman. Cette compositrice britannique oscarisée a reçu ce même soir le « Career Achievement Award » du Zurich Film Festival. Comme lors des années précédentes, c'est Sandra Studer qui a animé la soirée.

La Fondation culturelle pour l'audiovisuel en Suisse a soutenu la manifestation pour la huitième fois déjà.

Soundtrack Zurich

La musique de film est aussi au cœur du « Soundtrack Zurich », conférence suisse sur la musique de film et de médias, qui a lieu dans le cadre du Zurich Film Festival. SWISS-PERFORM a eu l'occasion de réaliser, avec la Coopérative suisse des artistes interprètes (SIG), un séminaire dédié à la pratique de la rémunération des interprètes dans les productions audiovisuelles. Les musiciennes et musiciens intéressés ont obtenu des réponses à diverses questions en rapport avec l'octroi de licences pour la musique d'un film. Les différents types de contrats de licence ont été présentés, avec leurs avantages et inconvénients. En outre, les participantes et participants ont appris comment ils peuvent obtenir une rémunération en tant qu'interprètes s'ils ont participé à des musiques de films et que ces derniers sont diffusés par exemple à la télévision. La manifestation a malheureusement attiré relativement peu de monde, mais les personnes présentes se sont montrées très intéressées et ont participé activement au séminaire avec de nombreuses questions ou remarques concernant la pratique de la musique de film.

Plus d'informations : zff.com



Les lauréates et lauréats à la Tonhalle de Zurich © ZFF / Gaetan Bally

SwissRadioDay 2022

Le Kaufleuten de Zurich a accueilli à nouveau cette rencontre annuelle très prisée qui est le rendez-vous majeur de l'industrie radiophonique suisse. La manifestation a été réalisée une fois de plus sous une forme hybride.

Le SwissRadioDay est organisé par Darryl von Däniken pour Radio Events GmbH, société commune à SRG SSR et aux radios privées (RRR et VSP). Depuis 1999, la manifestation est l'événement phare à l'agenda de tous les experts et dé-



cideurs qui se consacrent entièrement à la radio et de toute personne intéressée. Les associations Unikom et digris (réseau DAB+) sont aussi de la partie.

Des personnalités et des experts évoquent des sujets techniques d'actualité et les nouveautés du secteur radiophonique dans le cadre d'ateliers, de tables rondes et de conférences. Priorité est donnée aux échanges et à l'identification des chances et des objectifs communs. De telles rencontres sont indispensables, surtout en cette période de mutations où l'audio revêt plus d'importance que jamais auprès du public.

Des interventions captivantes et des tables rondes animées sur des sujets qui mobilisent le secteur de la radio figuraient au programme. Parmi ceux qui ont particulièrement retenu l'attention, citons « Les plus du DAB+ : formats et stratégies pour de nouvelles cibles ». Des discussions passionnantes ont aussi été menées autour « De nouveaux espaces pour la convergence de la production média ».

Plus d'informations : radioday.ch



Jean Zuber, Swiss Music Export © SwissRadioDay / Tobias Stahel



Clef de sol d'or 2022

Claudia Muff a reçu la Clef de sol d'or, le prix le plus prestigieux décerné dans le domaine de la musique populaire. Celle qui est une pointure du monde musical depuis de nombreuses années déjà associée ancienne et nouvelle musique folklorique avec maestria et encourage la relève.

Claudia Muff a grandi avec ses frères au sein d'une famille de musiciens dans un lieu reculé sur les contreforts du Napf, dans la commune de Menznau (LU). Son grand-père Josef Muff jouait déjà de la musique folklorique et son père Hans Muff était un clarinetiste et saxophoniste populaire possédant son propre ensemble.

Claudia Muff avait un lien fort et particulier avec celui qui était pour elle un modèle, Walter Grob, accordéoniste d'exception. Lorsqu'elle avait douze ans, il lui a offert une grande quantité de ses notes et lui a fait cadeau après coup de son légendaire accordéon. Willi Valotti, célèbre accordéoniste des ensembles « Heirassa » et « Alderbuebe », fait aussi partie de ses modèles. Il a exercé une forte influence sur son développement personnel et musical.

Plus d'informations : goldenviolinschlüssel.ch



Remise du prix / Walter Näf, Claudia Muff et Johannes Schmid-Kunz © Texte : Clef de sol d'or / Photo : Gody Studer

A son tour, l'accordéoniste Claudia Muff est aujourd'hui devenue un modèle pour de nombreux talents de la relève et elle est la présidente de la Fondation Kaspar Muther. Dès son plus jeune âge, elle a joué dans le célèbre groupe de musique folklorique de son père et dans la formation bien connue de Willi Valotti, dénommée « Willis Wyberkapelle ». Hormis différents projets musicaux, elle donne des concerts depuis des années avec Armin Bachmann et Peter Grossweiler dans le cadre du « Trio Cappella », avec le « Quartett Claudia Muff » et le « Luzerner Ländler-Band », avec Josi Fischer et Sepp Huber.

La Clef de sol d'or 2022 décernée à Claudia Muff vient récompenser une musicienne d'exception qui, avec le calme et la compétence qui la caractérisent, a fait énormément pour toute la scène suisse de la musique folklorique.

Festival m4music 2022

Après deux ans, le m4music a rouvert la saison des festivals: plus de 4000 amateurs de musique se sont rendus les 25 et 26 mars 2022 au festival de musique pop du Pour-cent culturel Migros – et célébré par un temps radieux la musique d’aujourd’hui et de demain.

Le festival m4music a repris son format habituel avec cinq scènes et plus de 40 prestations live, la Demotape Clinic, l’Award Show et un programme de débats et d’ateliers très varié dans le cadre de la Conférence. Quelque 1300 professionnels inscrits ont célébré la musique pop suisse avec 4000 fans. Le beau temps a favorisé ces deux journées de retrouvailles et de liesse sur la Schiffbauplatz et dans les salles de concert.

« Fuck » de Soukey gagne la « Demo of the Year 2022 »

La Demotape Clinic agit comme un radar pour la nouvelle musique suisse. Elle fait partie des plus importants concours de la relève du pays et s’est imposée dans la branche en tant que découvreuse de talents. Cette année, 1008 démos ont été soumises. Le vendredi et le samedi après-midi, des professionnelles et professionnels expérimentés de la branche ont commenté publiquement 60 chansons sélectionnées au préalable.

Le prix principal « Demo of the Year 2022 », doté de CHF 5000.–, a été décerné cette année à Soukey de Berne pour Fuck. « La Demo of the Year a été attribuée à une jeune artiste qui nous a convaincus par l’impressionnante créativité de son approche stylistique, ainsi que par son énergie et son charisme. Un grand potentiel pour son avenir est perceptible sous toutes les facettes », a déclaré le jury de m4music à l’appui de son choix.

Les « FONDATION SUISA Awards » sont remis aux morceaux les plus marquants de quatre catégories. Les artistes suivants ont remporté chacun cette distinction et un prix de CHF 3000.– :

Lyrics & Beats : Soukey avec « Fuck »
Electronic : Goffbaby avec « Summer Trauma »
Pop : David Caspar avec « Birdsong »
Rock : Glaascats avec « For Supper »

Best Swiss Video Clip 2022 : le duo « Das Playground » de Neuchâtel et la musicienne Joya Marleen de St-Gall ont été doublement récompensés pour « Driver ».

Le festival m4music a décerné pour la dixième fois le prix du « Best Swiss Video Clip » conjointement avec les Journées de Soleure et la FONDATION SUISA. Pour la première fois, un clip a reçu à la fois le prix du jury et celui du public à l’issue du vote en ligne: « Driver » de la Saint-Galloise Joya Marleen a raflé les deux distinctions. Bastien Bron et Laetitia Gauchat, qui forment le duo neuchâtelois Das Playground, en ont assuré la réalisation. Le jury était composé de la réalisatrice Natascha Beller, du journaliste musical Luca Bruno, du directeur de la FONDATION SUISA Urs Schnell et du directeur du festival m4music Philipp Schnyder. « Das Playground parvient à ajouter sa propre patte tout en portant les particularités de la chanson: le clip est un enroulement des sens, qui crée et raconte une histoire fun et colorée », selon Natascha Beller. Les prix, dotés de CHF 5000.– chacun, ont été remis dans le cadre de l’Award Show, le samedi 26 mars 2022 au festival m4music. Pas moins de 206 artistes ont soumis leurs clips musicaux pour le « Best Swiss Video Clip » 2022.

Plus d’informations : m4music.ch



Laetitia Gauchat, Joya Marleen, Bastien Bron © m4music / Désirée Wismer

3^e édition du BaseCamp @ 75^e Festival du film de Locarno

Nouveau lieu, nouvelle heure, nouveaux talents, nouvelle coopération ?

Le BaseCamp est né de la collaboration entre le Locarno Film Festival et la commune de Losone et entend réunir de jeunes artistes de différentes disciplines. Cette plateforme de rencontre et d'échange regroupe quelque 200 jeunes artistes et talents créatifs du monde entier. Pour sa troisième édition, intitulée « Another Dimension », la résidence artistique en lien avec le festival permet à toutes les dimensions créatives qui dialoguent avec le monde du cinéma – des arts plastiques aux arts de la scène – de se rencontrer et de fusionner dans un espace commun.

SWISSPERFORM, la SSA et SUISSIMAGE ont sponsorisé une soirée durant le BaseCamp organisé pour les jeunes talents en marge du Festival. La manifestation a soutenu la fête des écoles de cinéma, avec le CISA (Conservatorio Internazionale di Scienze Audiovisive) comme invité d'honneur, qui fêtait en 2022 ses trente ans d'existence.

L'ancienne caserne de Losone, qui devait accueillir le BaseCamp comme l'année précédente, n'a pas été disponible au dernier moment. L'organisation a donc opté pour l'Istituto Sant'Eugenio à Locarno, ce qui a sans doute été un avantage pour les participantes et participants. L'institut est situé en effet à quelques pas de la Piazza Grande et il est bien intégré dans le circuit du festival. L'heure de la manifestation a aussi changé: fixée vers minuit en 2021, elle a été déplacée en début de soirée en 2022, un moment bien plus favorable aux entretiens. A l'issue de la fête, les participantes et participants ont donc pu pleinement apprécier la projection sur la Piazza sans conflit d'horaire.

Les discours officiels ont été prononcés par Manuele Bertoli (président du Conseil d'Etat et directeur du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport) et, en cours de soirée, par Réjane Chassot (directrice de la commission culturelle de SUISSIMAGE), qui a présenté les domaines d'activité des sociétés de gestion. Les discours des deux directeurs du Locarno Film Festival, Giona Nazzaro et Alessandro Marcioni (Pardi di Domani), ainsi que celui du directeur du CISA, Domenico Lucchini, ont été suivis avec beaucoup d'intérêt. Malgré la forte fréquentation (plus de 300 personnes étaient présentes), les échanges avec les jeunes cinéastes ont été moins intenses que l'année précédente. La coopération avec le CISA s'est révélée très agréable et on songe à la poursuivre pour les éditions futures.

Plus d'informations : locarnofestival.ch



Atelier au BaseCamp © Renan Leonel



*Autorités de
surveillance*

9. Autorités de surveillance

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI)

Entretien autour du droit d'auteur

L'entretien autour du droit d'auteur a eu lieu le 7 avril 2022 à Berne à l'invitation de l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Les intervenants Philip Kübler, Alexander Schmid, Mischa Senn, Jan Melissen, Henning Timcke et Anaïc Cordoba ont examiné, à l'intention des milieux intéressés, des aspects spécifiques en rapport avec le TC 13, les licences collectives étendues et l'intelligence artificielle.

La rencontre annuelle entre l'IPI et les directions des sociétés de gestion s'est tenue le 8 mars 2022 sous la forme d'une visioconférence. Les représentantes et représentants de l'autorité de surveillance et des sociétés de gestion ont évoqué ensemble l'activité de ces dernières et des questions tarifaires, la politique en lien avec le droit d'auteur et la pratique de l'IPI en matière de surveillance.

Compte rendu

Dans le cadre de sa surveillance de la gestion, l'IPI vérifie que les sociétés de gestion respectent les obligations légales. Ainsi, l'autorité de surveillance soumet leurs comptes annuels à un contrôle de plausibilité. Par conséquent, les sociétés de gestion sont tenues de lui faire parvenir chaque année un rapport d'activité dont l'Institut examine la conformité avec une bonne gouvernance d'entreprise.

Le rapport d'activité 2021 de SWISSPERFORM a été soumis à l'Institut par courrier du 18 août 2022. Celui-ci l'a approuvé sans condition par décision du 17 novembre 2022.

Principauté de Liechtenstein

SWISSPERFORM exerce dans la Principauté de Liechtenstein les droits voisins pour lesquels il est prévu la gestion collective. Les tarifs communs des sociétés de gestion approuvés en Suisse sont également soumis à l'approbation de l'Office de l'économie nationale dans la Principauté. SWISSPERFORM fonde son activité sur une concession délivrée par le gouvernement de la Principauté. Cette concession a été renouvelée en juillet 2022 jusqu'au 22 juillet 2027. Les concessions de ProLitteris, SUISA et SUISSIMAGE (qui représente la SSA) ont aussi été prolongées de cinq ans.

L'UE a édicté voilà quelques années une directive visant à réglementer le travail des sociétés de gestion, notamment en ce qui concerne l'égalité de traitement des membres et la transparence. La Principauté de Liechtenstein fait partie de l'EEE et a transposé cette directive dans sa législation nationale (loi liechtensteinoise sur les sociétés de gestion, VGG; en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2021). Les sociétés de gestion s'étaient prononcées en faveur du maintien de la concession dans la Principauté déjà en 2021. Il a fallu dès lors procéder aux adaptations requises par la loi liechtensteinoise dans les règlements, statuts et documentations. Ces modifications doivent toutefois être véritablement nécessaires, rester dans des limites raisonnables et

être conciliables avec les principes d'une gestion rationnelle. Il convient de continuer à appliquer une communication en toute transparence avec l'Office de l'économie nationale pour ce qui est de l'ensemble des adaptations.

A l'occasion de l'assemblée des délégués de SWISSPERFORM le 15 juin 2022, les délégués ont approuvé une révision des statuts fondée en partie sur la compatibilité avec la loi liechtensteinoise. Un groupe de travail interne, coordonné avec les autres sociétés de gestion, a par ailleurs été instauré afin de pouvoir établir pour l'exercice 2023 un premier rapport de transparence tel que requis par la VGG.

Toujours durant l'année sous revue, le 17 août 2022, SWISSPERFORM et les autres sociétés de gestion suisses titulaires d'une concession ont reçu du gouvernement de la Principauté un rapport de consultation sur lequel il s'agissait de prendre position. Ce rapport concernait une fois de plus la mise en œuvre du droit de l'UE dans la législation nationale de la Principauté. Il est prévu de créer une loi sur la responsabilité des fournisseurs de services pour le partage de contenus en ligne au regard du droit d'auteur (Urheberrechts-Diensteanbieter-Gesetz; URDaG), de modifier la loi sur le droit d'auteur et les droits voisins ainsi que d'autres lois (mise en œuvre de la directive [UE] 2019/789 et de la directive [UE] 2019/790). Le 17 novembre 2022, SWISSPERFORM a remis, d'entente avec les sociétés sœurs, un avis sur certains points. SWISSPERFORM a constaté notamment que la Principauté de Liechtenstein n'avait pas encore repris dans sa législation les modifications de la loi fédérale sur le droit d'auteur (2020), alors qu'elle prévoit de nouvelles adaptations au droit de l'UE. Si la réglementation dans la Principauté devait à l'avenir se fonder davantage sur le droit de l'UE que sur le droit suisse en vigueur, cela risquerait d'entraîner de gros problèmes de praticabilité pour les sociétés de gestion suisses titulaires d'une concession au Liechtenstein. Par conséquent, SWISSPERFORM a insisté sur l'aspect pragmatique que doit revêtir la mise en œuvre de nouvelles prescriptions afin de continuer à garantir une gestion économique.

Comptes annuels



10. Comptes annuels

<i>Bilan</i>	<i>Annexe voir note</i>	2022 CHF	2021 CHF
Liquidités	1	29'960'010.35	38'997'337.21
Titres	2	43'645'752.41	40'752'838.81
Créances utilisateurs de droits	3	7'662'276.07	3'686'030.40
Autres créances à court terme	4	262'050.89	106'801.84
Comptes de régularisation actifs	5	7'577'180.24	378'565.05
Actif circulant		89'107'269.96	83'921'573.31
Immobilisations corporelles	6	250'799.20	258'703.40
Immobilisations financières	7	20'281'734.32	24'083'733.52
Actif immobilisé		20'532'533.52	24'342'436.92
Actif		109'639'803.48	108'264'010.23
Dettes résultant de droits voisins	8	1'103'336.34	2'051'699.34
Avances reçues d'utilisateurs de droits	9	0.00	0.00
Autres dettes à court terme	10	1'151'474.30	1'120'882.20
Provisions à court terme	11	58'503'045.24	59'993'467.84
Comptes de régularisation passifs	12	317'748.24	192'150.50
Fonds étrangers à court terme		61'075'604.12	63'358'199.88
Provisions à long terme	13	48'564'199.36	44'905'810.35
Fonds étrangers à long terme		48'564'199.36	44'905'810.35
Fonds étrangers		109'639'803.48	108'264'010.23
Capital social et réserves	14	0.00	0.00
Fonds propres		0.00	0.00
Passif		109'639'803.48	108'264'010.23

<i>Compte de résultat</i>	<i>Annexe voir note</i>	<i>2022 CHF</i>	<i>2021 CHF</i>
Produit de la gestion de droits voisins (Suisse)	15	63'941'048.81	65'087'757.21
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	16	630'441.20	755'237.33
Autres produits d'exploitation	17	7'497'089.21	302'414.35
Indemnisation d'encaissement	18	-2'695'080.38	-2'765'966.47
Déduction à but culturel et social	19	-6'124'067.27	-6'230'877.10
Produit net		63'249'431.57	57'148'565.32
Répartition des droits voisins	20	-53'009'419.17	-54'517'828.07
Organes et commissions	21	-304'073.98	-282'209.64
Mandats externes	22	-540'592.63	-572'052.01
Charges de personnel	23	-3'956'495.98	-3'722'036.98
Autres charges d'exploitation	24	-792'207.04	-592'498.73
Amortissements des immobilisations corporelles	6	-102'847.38	-89'773.75
Charges d'exploitation		-58'705'636.18	-59'776'399.18
Résultat d'exploitation		4'543'795.39	-2'627'833.86
Produits financiers	25	1'527'607.73	3'788'463.95
Charges financières	26	-6'069'683.12	-1'158'912.09
Résultat financier		-4'542'075.39	2'629'551.86
Résultat ordinaire / résultat annuel avant impôts		1'720.00	1'718.00
Impôts		-1'720.00	-1'718.00
Bénéfice annuel		0.00	0.00

<i>Tableau de flux de trésorerie</i>		2022	2021
		CHF	CHF
Bénéfice annuel		0.00	0.00
Amortissements des immobilisations corporelles	+	102'847.38	89'773.75
Corrections de valeur sur des immobilisations financières	+/-	-0.80	-0.80
Variation des provisions	+/-	2'167'966.41	-6'601'153.17
Corrections de valeur sur des titres	+/-	5'512'589.18	-506'688.65
Diminution/augmentation des créances utilisateurs	+/-	-3'976'245.67	-2'003'496.80
Diminution/augmentation des autres créances à court terme	+/-	-155'249.05	72'902.18
Diminution/augmentation des comptes de régularisation actifs	+/-	-7'198'615.19	1'971'500.21
Augmentation/diminution des dettes résultant de droits voisins	+/-	-948'363.00	219'530.86
Augmentation/diminution des avances reçues d'utilisateurs de droits	+/-	0.00	-7'808.20
Augmentation/diminution des autres dettes à court terme et comptes de régularisation passifs	+/-	156'189.84	-3'251'669.46
Flux financiers provenant de l'activité d'exploitation	=	-4'338'880.90	-10'017'110.08
Investissements en immobilisations corporelles	-	-94'943.18	-71'582.60
Investissements en titres	-	-13'359'278.64	-38'484'512.46
Désinvestissements de titres	+	4'953'775.86	19'514'851.62
Désinvestissements des immobilisations financières	+	4'000'000.00	1'000'000.00
Octroi d'avances aux associations	-	-198'000.00	0.00
Flux financiers provenant de l'activité d'investissement	=	-4'698'445.96	-18'041'243.44
Flux financiers provenant de l'activité de financement	=	0.00	0.00 00
Variation des liquidités		-9'037'326.86	-28'058'353.52
Etat des fonds:			
Etat des liquidités au 1.1		38'997'337.21	67'055'690.73
Etat des liquidités au 31.12		29'960'010.35	38'997'337.21
Variation des liquidités		-9'037'326.86	-28'058'353.52

Annexe aux comptes annuels

Principes de la présentation des comptes

Généralités

SWISSPERFORM est une association dont le siège est à Zurich et qui est soumise aux prescriptions légales des articles 60 ss du Code civil suisse (CC).

Les comptes annuels sont établis sur la base de critères économiques dans le respect des dispositions du Code des obligations suisse et conformément à l'ensemble des Recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC, en application du principe des coûts historiques. Les titres de l'actif circulant, évalués d'après le principe de la valeur du marché (fair value), constituent une exception.

Principes d'évaluation

Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à la valeur nominale et se composent des soldes de caisse, d'avoirs sur comptes postaux et bancaires ainsi que de placements à court terme.

Titres (actif circulant)

Ce poste englobe les titres facilement négociables qui peuvent être aliénés en tout temps. Ils sont inscrits au bilan aux valeurs du marché.

Créances

Les créances sont inscrites au bilan à la valeur nominale, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. Les risques de perte concrets sont pris en compte individuellement. Les créances non recouvrables sont passées en perte.

Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation servent à affecter les charges et produits à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Le seuil déterminant pour l'inscription à l'actif est de CHF 1000.-. L'amortissement s'effectue de manière linéaire sur toute la durée d'utilisation économique.

Mobilier	8 ans
Matériel informatique/logiciels	5 ans
Machines de bureau	5 ans

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite d'éventuelles dépréciations. Elles englobent les titres, le dépôt de garantie de loyer et des prêts à long terme. Les prêts à long terme sont évalués à la valeur nominale en tenant compte des risques de solvabilité.

Fonds étrangers (à court et à long terme)

On entend par fonds étrangers à court terme les engagements vraisemblablement exigibles dans le délai d'une année à compter du jour du bilan ou au cours d'un cycle d'exploitation normal. Tous les autres engagements sont considérés comme des fonds étrangers à long terme.

Engagements

Les dettes résultant de droits voisins ainsi que les autres engagements sont évalués à la valeur nominale.

Provisions (à court et à long terme)

Des provisions sont constituées lorsqu'un événement passé :

- génère une obligation probable,
- qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation,
- qu'il est possible d'estimer le montant de l'obligation de manière fiable.

L'évaluation s'effectue selon des critères économiques uniformes. Les provisions qui ne sont pas suivies d'une sortie de fonds dans le délai d'un an sont affectées aux provisions à long terme.

Les « provisions à court terme » englobent les « recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits » qui ne sont attribuées aux groupes d'ayants droit que l'année suivante sur la base de la ventilation. Les « prétentions pour objectifs culturels et sociaux » ne sont entièrement versées aux fonds à but culturel et social que l'année suivante également.

Les « provisions à long terme » regroupent toutes les prétentions d'ayants droit vis-à-vis de SWISSPERFORM. Afin de garantir d'éventuelles prétentions tardives, il est constitué des fonds de réserve séparés. Les prétentions se prescrivent par cinq ans à compter de l'exécution de la répartition, mais au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'utilisation en question.

Les montants non sollicités par des ayants droit à l'expiration du délai de prescription de cinq ans sont à nouveau dissous sur décision des groupes d'experts compétents et retournent à la répartition et donc aux ayants droit ou ils servent à constituer des provisions destinées par exemple à couvrir des risques de répartition ou à réduire les coûts de la répartition.

Impôts

Comme les sociétés de gestion ne doivent pas viser de but lucratif conformément à l'article 45, alinéa 3 LDA, il n'y a pas de conséquences fiscales. L'Administration fiscale cantonale de Zurich a fixé les facteurs d'estimation déterminants (capital imposable) pour les impôts cantonaux et communaux.

Comptabilisation

Les produits résultant de la fourniture de prestations sont comptabilisés dès que la prestation a été fournie, que le montant des produits et celui des coûts peuvent être déterminés de manière fiable et que l'apport d'avantages économiques est probable.

Comme la loi oblige les sociétés de gestion à établir des tarifs communs et à désigner un organe commun d'encaissement (art. 47 LDA), l'une des cinq sociétés suisses se charge, pour chaque tarif commun, de l'encaissement pour le compte de toutes et transfère les parts des quatre autres répertoires aux sociétés sœurs compétentes. Etant donné que ce transfert est dans le cadre des affaires d'intermédiaires, seule la part propre, et non celles qui reviennent aux autres sociétés sœurs, est indiquée en tant que chiffre d'affaires.

Dépréciation d'actifs (impairment)

En présence de signes d'une dépréciation, on examine la valeur des actifs au jour du bilan. Si la valeur comptable dépasse la valeur d'usage en tant que valeur actuelle des futures entrées ou sorties de trésorerie attendues de même que la valeur nette de marché, l'actif est réévalué jusqu'à la valeur d'usage. La dépréciation de valeur est débitée au compte de résultat.

Transactions avec des parties liées

On entend par partie liée toute personne physique ou morale qui peut exercer, de manière directe ou indirecte, une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de l'entité. Les entités contrôlées de manière directe ou indirecte par des mêmes parties liées sont, elles aussi, considérées comme liées.

Les membres du comité et de la direction doivent être considérés comme des parties liées. Les membres du comité sont la plupart du temps eux-mêmes membres de l'association ou des organes de membres de l'association. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent toutefois sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier. Les quatre autres sociétés de gestion suisses, dites sociétés sœurs de SWISSPERFORM, ne doivent pas être considérées comme des parties liées puisqu'elles n'ont aucune influence sur les décisions de l'association SWISSPERFORM.

Commentaire

Actif

	2022 KCHF	2021 KCHF
1. Liquidités		
Caisse	2	3
Avoirs Postfinance	94	487
Avoirs bancaires	29'863	38'507
Total liquidités	29'960	38'997

	2022 KCHF	2021 KCHF
2. Titres		
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 1.1	38'586	19'617
Entrées	13'359	38'485
Sorties	-4'954	-19'515
Coût d'acquisition (cours d'achat) état au 31.12	46'992	38'586

Ajustements de valeur cumulés état au 1.1	2'167	1'660
Réévaluation	165	1'033
Dévaluation	-5'678	-527
Ajustements de valeur cumulés état au 31.12	-3'346	2'167

Total titres	43'646	40'753
Mandat Credit Suisse	8'924	8'012
Mandat Banque cantonale de Zurich	17'668	15'175
Mandat Banque Julius Bär	17'053	17'566
Valeur comptable titres au 31.12	43'646	40'753

	2022 KCHF	2021 KCHF
3. Créances utilisateurs de droits		
Créances utilisateurs de droits	7'662	3'686
Correction de valeur	0	0
Total créances utilisateurs de droits	7'662	3'686

Les «créances utilisateurs de droits» englobent des décomptes payés l'année suivant l'exercice pour le TC 5 2022, le TC 7 2022, le TC 7 réseaux 2022, le TC 9 2022, le TC 12 2022, le TC 13 et mx3 droits en ligne, TVA incluse, qui n'ont pas été payées l'année précédente.

Des amortissements de débiteurs à hauteur de KCHF 1'282 (KCHF 469 l'année précédente) ont été effectués durant l'exercice conformément aux décomptes des sociétés sœurs. Comme cette perte sur débiteurs a été générée auprès des sociétés sœurs, elle n'est pas mentionnée comme correction de valeur dans les comptes annuels de SWISSPERFORM.

	2022	2021
	KCHF	KCHF
4. Autres créances à court terme		
Avance de contributions à des associations	99	0
Créances autorité fiscale	163	107
Total autres créances à court terme	262	107

L'«avance de contributions à des associations» englobe des avances aux associations des producteurs de l'audiovisuel pour la période 2023–2025. L'avance est déduite chaque année des avoirs des associations à hauteur de KCHF 99.

Les «créances autorité fiscale» englobent des crédits d'impôt anticipé s'élevant à KCHF 139 (KCHF 106 l'année précédente).

	2022	2021
	KCHF	KCHF
5. Comptes de régularisation actifs		
Comptes de régularisation actifs envers des tiers	40	34
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes	49	49
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	7'488	296
Total comptes de régularisation actifs	7'577	379

La «comptabilisation à l'actif des coûts imputables aux tarifs sans recettes» représente des coûts tarifaires qui, faute de recettes, n'ont pas encore pu être passés en compte.

Le résultat financier négatif s'élevant à KCHF 4'542 (positif l'année précédente à hauteur de KCHF 2'630) joue un très grand rôle dans la «comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit».

Interprètes de phonogrammes	3'642	-268
Interprètes de l'audiovisuel	1'417	83
Producteurs de phonogrammes	1'663	645
Producteurs de l'audiovisuel	766	-164
Organismes de diffusion	0	0
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	7'488	296

	2022	2021
	KCHF	KCHF
6. Immobilisations corporelles		
Coût d'acquisition brut état au 1.1	651	620
Entrées	95	72
Sorties	0	-40
Coût d'acquisition brut état au 31.12	746	651
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	-393	-343
Amortissements planifiés	-103	-90
Sorties	0	40
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	-496	-393
Total immobilisations corporelles	251	259

Mobilier	41	27
Installations informatiques	189	208
Machines de bureau	21	24
Valeur comptable immobilisations corporelles au 31.12	251	259

	2022 KCHF	2021 KCHF
7. Immobilisations financières		
Coût d'acquisition état au 1.1	24'083	25'083
Entrées	198	0
Sorties	-4'000	-1'000
Coût d'acquisition état au 31.12	20'281	24'083
Corrections de valeur cumulées état au 1.1	1	1
Entrées	0	0
Dépréciations	0	0
Sorties	0	0
Corrections de valeur cumulées état au 31.12	1	1
Total immobilisations financières	20'282	24'084
Titres	20'000	24'000
Avance 2024-2025 aux associations des producteurs de l'audiovisuel	198	0
Dépôt de garantie de loyer, intérêts inclus	84	84
Valeur comptable immobilisations financières au 31.12	20'282	24'084

Passif

	2022 KCHF	2021 KCHF
8. Dettes résultant de droits voisins		
Dettes résultant de droits voisins / ayants droit	29	47
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger	1'075	2'005
Total dettes résultant de droits voisins	1'103	2'052
Les «dettes résultant de droits voisins / ayants droit» sont des avoirs provenant de répartitions de SWISSPERFORM qui n'ont pas encore pu être virés.		
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 1.1	2'005	1'801
Recettes de l'étranger	661	755
Versements à divers ayants droit	-1'591	-551
Dettes résultant de droits voisins / recettes de l'étranger, état au 31.12	1'075	2'005

	2022 KCHF	2021 KCHF
9. Avances reçues d'utilisateurs de droits		
Avances reçues d'utilisateurs de droits	0	0
Total avances reçues d'utilisateurs de droits	0	0

	2022	2021
	KCHF	KCHF
10. Autres dettes à court terme		
Dettes envers des tiers	189	146
Dettes envers l'autorité fiscale	912	947
Dettes envers les assurances sociales et l'institution de prévoyance	39	20
Dettes envers des parties liées	11	8
Total autres dettes à court terme	1'151	1'121

	2022	2021
	KCHF	KCHF
11. Provisions à court terme		
Etat au 1.1	59'993	57'336
Reclassement sous «provisions à long terme»	-35'292	-34'601
Utilisation	-24'701	-22'735
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	58'503	59'993
Total provisions à court terme	58'503	59'993
Prétentions des ayants droit sur recettes année précédente	-35'292	-34'599
Augmentation «Fonds d'aide d'urgence SWISSPERFORM»	0	-2
Reclassement sous «provisions à long terme»	-35'292	-34'601
Versement aux Fonds à but culturel et social en provenance des recettes année précédente	-6'231	-5'828
Versement à un groupe d'ayants droit en provenance des recettes année précédente	-18'470	-16'908
Utilisation	-24'701	-22'735
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	52'379	53'763
Prétentions pour objectifs culturels et sociaux	6'124	6'231
Constitution de provisions avec effet sur le résultat	58'503	59'993

	2022	2021
	KCHF	KCHF
12. Comptes de régularisation passifs		
Comptes de régularisation passifs	143	7
Régularisation des avoirs vacances	175	186
Total comptes de régularisation passifs	318	192

Les «comptes de régularisation passifs» comprennent une facture impayée du gérant de fortune s'élevant à KCHF 132.

	2022	2021
	KCHF	KCHF
13. Provisions à long terme		
Etat au 1.1	44'906	54'164
Reclassement de «provisions à court terme»	35'292	34'601
Débit coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	-296	-2'165
Imputation avec effet sur le résultat: compensation coûts Screen Actors Guild	0	-3
Utilisation	-31'338	-41'691
Total provisions à long terme	48'564	44'906

Prétentions groupes d'ayants droit sur recettes année précédente	35'292	34'599
Augmentation «Fonds d'aide d'urgence SWISSPERFORM»	0	2
Reclassement de «provisions à court terme»	35'292	34'601

Les avoirs provenant des années précédentes et non encore répartis, à savoir KCHF 48'564 (KCHF 44'906 l'année précédente), sont des montants destinés à des interprètes et producteurs suisses et étrangers.

Un montant de KCHF 49'808 (KCHF 58'599 l'année précédente) a été versé en provenance des prétentions et provisions des ayants droit.

14. Capital social et réserves

SWISSPERFORM ne dispose ni d'un capital social ni de réserves puisque toutes les recettes sont distribuées aux ayants droit.

Compte de résultat

Pour les notes 15, 18 et 19, voir «Recettes tarifaires brutes 2022, comparées à celles de l'année précédente» et «Recettes 2022 à transférer en provenance de l'exercice des droits».

Les recettes tarifaires brutes en provenance de l'exercice des droits s'élèvent à KCHF 61'246 (KCHF 62'322 l'année précédente) et englobent des recettes extraordinaires de l'année précédente à hauteur de KCHF 1'240 pour le tarif A radio et le tarif A TV (2017-2019) ainsi que KCHF 507 pour les tarifs TC S radio et TC S TV (phonogrammes du commerce). 10% des recettes tarifaires brutes (KCHF 6'124/KCHF 6'231 l'année précédente) sont déduits en faveur des Fonds à but culturel et social.

Il n'y a pas d'affectation aux Fonds dans le cas du «TC K musique de pause (reproduction 20%)» pour la part des producteurs de phonogrammes.

Les coûts imputables aux différents tarifs, soit KCHF 13 (KCHF 42 l'année précédente) ont été déduits directement des recettes tarifaires correspondantes. Les coûts spécifiques aux interprètes de phonogrammes, aux interprètes de l'audiovisuel, aux producteurs de phonogrammes, aux producteurs de l'audiovisuel et aux organismes de diffusion, d'un montant de KCHF 7'488 (KCHF 296 l'année précédente), ont été portés à l'actif et sont déduits des sommes de répartition 2022.

	2022 KCHF	2021 KCHF
16. Produit de la gestion de droits voisins (étranger)		
Produit de la gestion de droits voisins (étranger)	630	755
Total produit de la gestion de droits voisins (étranger)	630	755

	2022 KCHF	2021 KCHF
17. Autres produits d'exploitation		
Comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit	7'488	296
Autres produits	9	7
Total autres produits d'exploitation	7'497	302

Le résultat financier négatif s'élevant à KCHF 4'542 (positif l'année précédente à hauteur de KCHF 2'630) joue un très grand rôle dans la «comptabilisation à l'actif des coûts imputables à la répartition entre les ayants droit».

	2022 KCHF	2021 KCHF
20. Répartition des droits voisins		
Recettes à transférer en provenance de l'exercice des droits	-52'379	-53'763
Recettes à transférer en provenance de l'étranger	-630	-755
Total répartition des droits voisins	-53'009	-54'518

	2022	2021
	KCHF	KCHF
21. Organes et commissions		
Assemblée des délégués	-34	-25
Comité	-72	-73
Comité directeur	-59	-46
Groupes d'experts et curatorium	-118	-121
Commission des finances	-5	0
Frais des organes et commissions	-16	-17
Total organes et commissions	-304	-282

Les indemnités versées aux membres du comité, du comité directeur, des groupes d'experts et du curatorium se sont élevées en tout à KCHF 255 (KCHF 240 l'année précédente).

La plupart des membres du comité ou leurs entreprises sont aussi membres de SWISSPERFORM. En toute logique, ils reçoivent par conséquent, outre des jetons de présence en leur qualité de membres du comité, également des redevances de droits voisins pour l'utilisation de leurs œuvres. Ces redevances se fondent sur le règlement de répartition dont le champ d'application est général. Les membres du comité ne bénéficient d'aucun avantage particulier.

	2022	2021
	KCHF	KCHF
22. Mandats externes		
Généraux	-173	-243
Liés aux groupes d'experts	-172	-142
Liés aux tarifs	-2	-11
Révision LDA groupes d'ayants droit	-75	-54
SUISSIMAGE - répartition producteurs de l'audiovisuel	-55	-55
SUISSIMAGE - répartition interprètes de l'audiovisuel	-58	-58
IFPI - répartition producteurs de phonogrammes	-5	-9
Total mandats externes	-541	-572

Des indemnités vis-à-vis de parties liées pour un montant total de KCHF 38 sont incluses dans les mandats externes (KCHF 57 l'année précédente).

	2022	2021
	KCHF	KCHF
23. Charges de personnel		
Salaires bruts personnel	-3'211	-2'958
Prestations sociales	-650	-602
Frais de personnel annexes	-96	-161
Total charges de personnel	-3'956	-3'722

Le salaire brut du directeur s'est élevé à KCHF 215 (KCHF 215 l'année précédente), la rémunération globale des membres de la direction à KCHF 602 (KCHF 551 l'année précédente). Le nouveau directeur du département informatique a été promu membre de la direction en octobre 2022, et la direction était composée de quatre personnes à partir de cette date.

Calcul sur la base des emplois fixes:	2022	2021
Rapport entre le salaire le plus bas et le salaire le plus élevé	1:3.1	1:3.1
Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	26.90	25.62
Nombre d'employés en moyenne annuelle	32.36	30.00
	KCHF	KCHF
Dettes prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 10	15	12
Charges prévoyance en faveur du personnel incluses à la note 23	-321	-294

Prévoyance en faveur du personnel

Concernant la prévoyance professionnelle, un contrat d'affiliation a été conclu auprès de la fondation de prévoyance film et audiovision (fpa) en faveur du personnel de SWISSPERFORM avec un plan de prévoyance fondé sur la primauté des cotisations.

Groupe des assurés: cinéma et audiovisuel	2021	2020
Nombre d'employés assurés:	1'776	1'780
Caisse de prévoyance: pas une propre caisse, l'organe paritaire est le conseil de fondation		
Primauté: cotisations		

Avantage économique/engagement économique et charges de prévoyance

Taux d'intérêt (taux minimal fixé par le Conseil fédéral: 2020 1,00%/2019 1,00%)	2.00%	1.50%
Taux de couverture (excédent)	116.04%	114.28%

Les chiffres de la fondation fpa pour l'exercice 2022 ne sont pas encore disponibles.

	2022	2021
	KCHF	KCHF
24. Autres charges d'exploitation		
Frais de locaux et places de parc	-197	-186
Assurances	-7	-7
Frais informatiques	-194	-90
Equipements et mobilier	-7	-1
Machines de bureau	-1	0
Frais de bureau et d'administration	-186	-197
Frais de révision	-21	-21
Frais de publicité	-179	-90
Total autres charges d'exploitation	-792	-592

	2022	2021
	KCHF	KCHF
25. Produits financiers		
Produits des liquidités et des titres	1'432	3'696
Produits des immobilisations financières	96	93
Total produits financiers	1'528	3'788

	2022	2021
	KCHF	KCHF
26. Charges financières		
Total charges sur liquidités et titres	-6'069	-1'157
Total charges sur immobilisations financières	-1	-1
Total charges financières	-6'070	-1'159
Total résultat financier	-4'542	2'630

La très mauvaise performance des marchés financiers liée à la guerre en Ukraine et le relèvement des taux directeurs opéré par les banques centrales ont pesé cette année très lourdement sur le résultat financier. Les pertes sur les cours non réalisées se sont élevées à KCHF 5'533 durant l'exercice. L'année précédente, c'est un gain de KCHF 2'613 qui avait été enregistré.

Produits financiers généraux	1'528	3'788
Charges financières générales (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit)	-6'070	-1'159
Résultat financier général	-4'542	2'630

Le résultat financier général (sans les frais bancaires/postaux attribués directement aux ayants droit) a été imputé aux groupes d'ayants droit proportionnellement au solde moyen des montants non répartis (note 13) de la manière suivante:

Interprètes de phonogrammes	-2'395	1'379
Interprètes de l'audiovisuel	-854	469
Producteurs de phonogrammes	-701	457
Producteurs de l'audiovisuel	-592	325
Résultat financier général	-4'542	2'630

Le bénéfice financier est ensuite déduit des coûts imputables des ayants droit.

Autres informations

	2022	2021
Accords à long terme	KCHF	KCHF
Contrat de bail Kasernenstrasse 23, Zurich	307	454
Total accords à long terme	307	454

Le contrat de bail pour les bureaux de Zurich dure jusqu'au 31 janvier 2025. Le loyer mensuel s'élève à KCHF 12 depuis le 1^{er} janvier 2021. Il y a eu dispense de paiement du loyer net de l'entrepôt. La surface en question reste à disposition gratuitement sous la responsabilité de l'utilisateur.

Restrictions / obligations

A la date du bilan de l'exercice et à celle de l'exercice précédent, il n'y avait ni restriction de la propriété ni autres restrictions des droits de disposer, par exemple des mises en gage. Il n'y avait pas non plus d'obligations contractuelles relatives à l'acquisition d'immobilisations.

Evénements après la date de clôture

Depuis la date de clôture, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative. Les comptes annuels sont soumis au comité le 4 mai, puis à l'assemblée des délégués le 14 juin 2023.

Contrôle fiscal 2022

L'Administration fiscale de Zurich a procédé à un contrôle fiscal chez SWISSPERFORM le 6 avril 2022. Celui-ci portait sur l'impôt cantonal de même que sur l'impôt fédéral direct des années 2019 et 2020. L'Administration fiscale n'avait pas encore remis son rapport au moment de la vérification des comptes.

Taux de frais net

Les charges administratives moins les autres produits et désormais sans les charges financières s'élèvent en tout à KCHF 5'689 (KCHF 5'260 l'année précédente) et représentent 9.29% (8.43% l'année précédente) des recettes tarifaires brutes atteignant KCHF 61'246 (KCHF 62'322 l'année précédente).

Taux de frais brut

Les charges administratives (désormais sans les charges financières), indemnités d'encaissement en sus, s'élèvent à KCHF 8'393 (KCHF 8'026 l'année précédente) et représentent 13.00% (12.19% l'année précédente) de l'ensemble des produits (recettes de Suisse et de l'étranger, autres produits, produits financiers) atteignant KCHF 64'580 (KCHF 65'850 l'année précédente).

Jusqu'ici, le résultat financier était pris en compte dans le calcul du taux de frais. Suivant l'ampleur des bénéfices ou des pertes liées aux placements ou le montant des intérêts négatifs, cela générerait un taux plus bas ou plus élevé et créait des distorsions. Le résultat financier n'est désormais plus inclus dans le calcul, si bien que le taux de frais permet de tirer des conclusions plus pertinentes quant aux frais de gestion effectifs.

Recettes 2022 à transférer en provenance de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 1 retransmission	23'792'636.92	-475'852.74	23'316'784.18	-2'331'678.42	20'985'105.76
TC 1 recettes supplémentaires	26'662.95	-533.26	26'129.69	-2'612.97	23'516.72
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10 %)	6'585.67	-131.71	6'453.96	-645.40	5'808.56
TC 2a retransmission à l'aide de réémetteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b retransmission via des réseaux IP	231'518.73	-4'630.38	226'888.35	-22'688.84	204'199.51
TC 3a communication publique, musique de fond ou d'ambiance, radio	5'944'281.29	-727'395.95	5'216'885.34	-521'688.53	4'695'196.81
TC 3a communication publique, TV	1'702'304.32	-210'133.62	1'492'170.70	-149'217.07	1'342'953.63
TC 3b trains, bateaux, etc.	9'806.82	-1'345.08	8'461.74	-846.17	7'615.57
TC 3b cars	24'412.74	-3'661.91	20'750.83	-2'075.08	18'675.75
TC 3b avions	12'625.16	-1'729.49	10'895.67	-1'089.57	9'806.10
TC 3c public viewing	15'267.31	-2'289.45	12'977.86	-1'297.79	11'680.07
TC C églises	29'049.89	-3'979.46	25'070.43	-2'507.04	22'563.39
TC E projections de films	62'945.20	-8'622.69	54'322.51	-5'432.25	48'890.26
TC E autres projections	51'654.71	-7'076.04	44'578.67	-4'457.87	40'120.80
TC H manifestations dansantes et récréatives dans l'industrie hôtelière	343'836.50	-47'101.22	296'735.28	-29'673.53	267'061.75
TC Hb manifestations dansantes et récréatives	211'271.20	-28'941.46	182'329.74	-18'232.97	164'096.77
TC HV hôtel-vidéo	5'373.89	-736.15	4'637.74	-463.77	4'173.97
TC K concerts et productions analogues à des concerts	231'239.71	-20'902.11	210'337.60	-21'033.76	189'303.84
* TC K musique de pause (reproduction 20 %)	6'458.25	-883.60	5'574.65	-27.87	5'546.78
TC L cours de danse / gymnastique / ballet	151'368.08	-20'735.50	130'632.58	-13'063.26	117'569.32
TC Ma juke-boxes	8'238.50	-1'128.57	7'109.93	-710.99	6'398.94
TC T projections / télékiosque / Audiotex	2'861.21	-391.95	2'469.26	-246.93	2'222.33
TC Z cirques	870.54	-119.25	751.29	-75.13	676.16
TC 4 cassettes audio	1'194.82	-23.90	1'170.92	-117.09	1'053.83
TC 4 cassettes vidéo	19.89	-0.40	19.49	-1.95	17.54
TC 4 CD-R	16'177.63	-323.55	15'854.08	-1'585.41	14'268.67
TC 4 DVD	41'756.84	-835.14	40'921.70	-4'092.17	36'829.53
TC 4i mémoires numériques audio	36'522.44	-730.46	35'791.98	-3'579.20	32'212.78
TC 4i mémoires numériques vidéo	17'649.77	-353.00	17'296.77	-1'729.68	15'567.09
TC 4i téléphones mobiles	2'780'615.82	-55'612.32	2'725'003.50	-272'500.35	2'452'503.15
TC 4i tablettes	1'242'148.33	-24'842.97	1'217'305.36	-121'730.54	1'095'574.82
TC 7 utilisations au sein d'écoles / audio	29'190.30	-875.70	28'314.60	-2'831.46	25'483.14
TC 7 utilisations au sein d'écoles / vidéo	583'805.80	-17'514.16	566'291.64	-56'629.16	509'662.48
TC 7 utilisations au sein d'écoles / copies numériques	135'049.14	-6'482.35	128'566.79	-12'856.68	115'710.11
TC 9 utilisations dans des organisations	296'715.87	-19'583.28	277'132.59	-27'713.26	249'419.33
TC 12 enregistrement d'émissions y c. part au supplément 1 (50 %)	11'627'497.37	-348'824.95	11'278'672.42	-1'127'867.24	10'150'805.18
TC 12 part au supplément 1 (50 %)	1'319'176.81	-39'575.30	1'279'601.51	-127'960.15	1'151'641.36
Sous-total	50'998'790.42	-2'083'899.07	48'914'891.35	-4'890'959.55	44'023'931.80

* Pas d'affectation aux Fonds pour la part des producteurs de phonogrammes «second plan, reproduction»

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2022	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2022 à transférer
TC 1 retransmission	20'985'105.76	0.00	20'985'105.76	-1'039'250.23	19'945'855.53
TC 1 recettes supplémentaires	23'516.72	0.00	23'516.72	-1'164.62	22'352.10
TC 1 lots mixtes, part retransmission (10%)	5'808.56	0.00	5'808.56	-287.66	5'520.90
TC 2a retransmission à l'aide de réémetteurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TC 2b retransmission via des réseaux IP	204'199.51	0.00	204'199.51	-10'112.62	194'086.89
TC 3a communication publique, musique de fond ou d'ambiance, radio	4'695'196.81	-218.88	4'694'977.93	-232'521.31	4'462'456.62
TC 3a communication publique, TV	1'342'953.63	0.00	1'342'953.63	-66'507.40	1'276'446.23
TC 3b trains, bateaux, etc.	7'615.57	0.00	7'615.57	-377.15	7'238.42
TC 3b cars	18'675.75	0.00	18'675.75	-924.88	17'750.87
TC 3b avions	9'806.10	0.00	9'806.10	-485.63	9'320.47
TC 3c public viewing	11'680.07	0.00	11'680.07	-578.43	11'101.64
TC C églises	22'563.39	0.00	22'563.39	-1'117.41	21'445.98
TC E projections de films	48'890.26	0.00	48'890.26	-2'421.20	46'469.06
TC E autres projections	40'120.80	0.00	40'120.80	-1'986.91	38'133.89
TC H manifestations dansantes et récréa- tives dans l'industrie hôtelière	267'061.75	0.00	267'061.75	-13'225.76	253'835.99
TC Hb manifestations dansantes et récréa- tives	164'096.77	0.00	164'096.77	-8'126.60	155'970.17
TC HV hôtel-vidéo	4'173.97	0.00	4'173.97	-206.71	3'967.26
TC K concerts et productions analogues à des concerts	189'303.84	-200.00	189'103.84	-9'374.94	179'728.90
* TC K musique de pause (reproduction 20%)	5'546.78	0.00	5'546.78	-274.69	5'272.09
TC L cours de danse / gymnastique / ballet	117'569.32	0.00	117'569.32	-5'822.41	111'746.91
TC Ma juke-boxes	6'398.94	0.00	6'398.94	-316.90	6'082.04
TC T projections / télékiosque / Audiotex	2'222.33	0.00	2'222.33	-110.06	2'112.27
TC Z cirques	676.16	0.00	676.16	-33.49	642.67
TC 4 cassettes audio	1'053.83	0.00	1'053.83	-52.19	1'001.64
TC 4 cassettes vidéo	17.54	0.00	17.54	-0.87	16.67
TC 4 CD-R	14'268.67	0.00	14'268.67	-706.63	13'562.04
TC 4 DVD	36'829.53	0.00	36'829.53	-1'823.92	35'005.61
TC 4i mémoires numériques audio	32'212.78	0.00	32'212.78	-1'595.28	30'617.50
TC 4i mémoires numériques vidéo	15'567.09	0.00	15'567.09	-770.93	14'796.16
TC 4i téléphones mobiles	2'452'503.15	0.00	2'452'503.15	-121'455.88	2'331'047.27
TC 4i tablettes	1'095'574.82	0.00	1'095'574.82	-54'256.40	1'041'318.42
TC 7 utilisations au sein d'écoles / audio	25'483.14	0.00	25'483.14	-1'262.01	24'221.13
TC 7 utilisations au sein d'écoles / vidéo	509'662.48	0.00	509'662.48	-25'240.13	484'422.35
TC 7 utilisations au sein d'écoles / copies numériques	115'710.11	0.00	115'710.11	-5'730.34	109'979.77
TC 9 utilisations dans des organisations	249'419.33	-65.46	249'353.87	-12'352.05	237'001.82
TC 12 enregistrement d'émissions y c. part au supplément 1 (50%)	10'150'805.18	0.00	10'150'805.18	-502'700.67	9'648'104.51
TC 12 part au supplément 1 (50%)	1'151'641.36	0.00	1'151'641.36	-57'033.00	1'094'608.36
Sous-total	44'023'931.80	-484.34	44'023'447.46	-2'180'207.31	41'843'240.15

Suite
Recettes 2022 à transférer en provenance
de l'exercice des droits (TVA exclue)

Tous les tarifs en CHF

Tarif	Recettes tarifaires	Frais d'encaissement des sociétés sœurs	Recettes brutes SWISSPERFORM	10 % affectation aux Fonds	Recettes nettes SWISSPERFORM
TC 5 location de phonogrammes	16'195.72	-2'429.33	13'766.39	-1'376.64	12'389.75
TC 5 location de vidéogrammes	19'073.11	-2'860.97	16'212.14	-1'621.21	14'590.93
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90 %)	59'271.07	-1'185.42	58'085.65	-5'808.57	52'277.08
TC 1 diffusion primaire	67'395.45	-1'347.90	66'047.55	-6'604.76	59'442.79
Tarif A radio SSR	210'000.00	0.00	210'000.00	-21'000.00	189'000.00
Tarif A radio SSR, phonogrammes	6'050'000.00	0.00	6'050'000.00	-605'000.00	5'445'000.00
Tarif A TV SSR, programmes radio repris	70'000.00	0.00	70'000.00	-7'000.00	63'000.00
Tarif A TV phonogrammes du commerce dans des productions propres	577'000.00	0.00	577'000.00	-57'700.00	519'300.00
Tarif A TV SSR, vidéogrammes du commerce	1'673'000.00	0.00	1'673'000.00	-167'300.00	1'505'700.00
Tarif A TV SSR, films musicaux	30'000.00	0.00	30'000.00	-3'000.00	27'000.00
TC S radio émetteurs privés radio	3'305'195.94	-514'523.55	2'790'672.39	-279'067.24	2'511'605.15
TC S TV émetteurs privés TV	11'611.90	-1'590.68	10'021.22	-1'002.12	9'019.10
TC S TV phonogrammes du commerce	266'036.88	-40'690.26	225'346.62	-22'534.66	202'811.96
TC S TV vidéogrammes du commerce	59'255.69	-8'117.27	51'138.42	-5'113.84	46'024.58
TC S TV films musicaux	34'962.75	-4'789.45	30'173.30	-3'017.33	27'155.97
TC S TV fenêtres publicitaires étrangères DE	243'473.48	-6'157.23	237'316.25	-23'731.63	213'584.62
TC S simulcasting étranger	40'000.00	0.00	40'000.00	-4'000.00	36'000.00
TC Y radio diffuseurs à péage / radio	9'205.12	-1'260.98	7'944.14	-794.41	7'149.73
TC Y TV diffuseurs à péage / phonogrammes du commerce	166'185.26	-22'765.26	143'420.00	-14'342.00	129'078.00
TC Y TV diffuseurs à péage / vidéogrammes du commerce	24'208.06	-3'316.20	20'891.86	-2'089.19	18'802.67
TC 10 utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	1'385.65	-138.55	1'247.10	-124.71	1'122.39
TC 13 utilisation des œuvres orphelines	82.31	-8.26	74.05	-7.41	66.64
Droits en ligne	8'720.00	0.00	8'720.00	-872.00	7'848.00
Total	63'941'048.81	-2'695'080.38	61'245'968.43	-6'124'067.27	55'121'901.16

Tarif	Recettes nettes SWISSPERFORM	Coûts imputables aux tarifs 2022	Recettes après déduction des coûts imput. aux tarifs	Part aux frais administratifs généraux	Recettes 2022 à transférer
TC 5 location de phonogrammes	12'389.75	0.00	12'389.75	-613.58	11'776.17
TC 5 location de vidéogrammes	14'590.93	0.00	14'590.93	-722.59	13'868.34
TC 1 lots mixtes, part diffusion primaire (90%)	52'277.08	0.00	52'277.08	-2'588.93	49'688.15
TC 1 diffusion primaire	59'442.79	0.00	59'442.79	-2'943.80	56'498.99
Tarif A radio SSR	189'000.00	-506.65	188'493.35	-9'359.89	179'133.46
Tarif A radio SSR, phonogrammes	5'445'000.00	-123.22	5'444'876.78	-269'653.99	5'175'222.79
Tarif A TV SSR, programmes radio repris	63'000.00	-3.67	62'996.33	-3'119.96	59'876.37
Tarif A TV phonogrammes du commerce dans des productions propres	519'300.00	-30.25	519'269.75	-25'717.41	493'552.34
Tarif A TV SSR, vidéogrammes du commerce	1'505'700.00	-5'087.74	1'500'612.26	-74'567.13	1'426'045.13
Tarif A TV SSR, films musicaux	27'000.00	-1.56	26'998.44	-1'337.13	25'661.31
TC S radio émetteurs privés radio	2'511'605.15	-1'163.50	2'510'441.65	-124'382.80	2'386'058.85
TC S TV émetteurs privés TV	9'019.10	0.00	9'019.10	-446.65	8'572.45
TC S TV phonogrammes du commerce	202'811.96	0.00	202'811.96	-10'043.90	192'768.06
TC S TV vidéogrammes du commerce	46'024.58	0.00	46'024.58	-2'279.29	43'745.29
TC S TV films musicaux	27'155.97	0.00	27'155.97	-1'344.85	25'811.12
TC S TV fenêtres publicitaires étrangères DE	213'584.62	-5'707.66	207'876.96	-10'577.40	197'299.56
TC S simulcasting étranger	36'000.00	0.00	36'000.00	-1'782.84	34'217.16
TC Y radio diffuseurs à péage / radio	7'149.73	0.00	7'149.73	-354.08	6'795.65
TC Y TV diffuseurs à péage / phonogrammes du commerce	129'078.00	0.00	129'078.00	-6'392.36	122'685.64
TC Y TV diffuseurs à péage / vidéogrammes du commerce	18'802.67	0.00	18'802.67	-931.17	17'871.50
TC 10 utilisation par des personnes atteintes de déficiences sensorielles	1'122.39	0.00	1'122.39	-55.58	1'066.81
TC 13 utilisation des œuvres orphelines	66.64	0.00	66.64	-3.30	63.34
Droits en ligne	7'848.00	0.00	7'848.00	-388.66	7'459.34
Total	55'121'901.16	-13'108.59	55'108'792.57	-2'729'814.60	52'378'977.97

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée des délégués de SWISSPERFORM

Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SWISSPERFORM (l'association), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 64 à 77) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'association, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la Direction. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités de la Direction relatives aux comptes annuels

La Direction est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, Postfach, 8050 Zürich
Telefon: +41 58 792 44 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Direction est responsable d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'association à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider l'association ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'association.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'association à cesser son exploitation.

Nous communiquons à la Direction ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.



Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 69b, al. 3, CC en relation avec l'art 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers AG

Aysegül Eyiz Zala
Experte-révisseuse agréée
Révisseuse responsable

Anton Biggel

Zürich, le 5 avril 2023



Impressum

Edition :

SWISSPERFORM
Société pour
les droits voisins

Kasernenstrasse 23
8004 Zurich

T +41 44 269 70 50
info@swissperform.ch
swissperform.ch

Textes :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Daniel-André Müller
Michael Egli
Kathrin Gerths Torsetta
Ralf Goller
David Johnson
Annina Lutz
Caroline Ruckstuhl
Thorsten Sittig
Konstantin Vogel
Poto Wegener
Danièle Wüthrich-Meyer

Rédaction :

Manuela Baldessari
Florina Drexel
Poto Wegener

Clôture de la rédaction :

31 mars 2023

Traduction :

Line Rollier (fr.)
Isabella Keller (angl.)

Graphisme :

Studio Murschetz
studio-murschetz.ch

Portraits :

Lea Hepp Fotografie
heppfotographie.ch

Impression :

Cube Media AG
cubemedia.ch

Le rapport annuel est disponible au format pdf dans sa version intégrale
en français et en allemand ainsi qu'en anglais dans une version abrégée sur :

swissperform.ch/fr/documents-a-telecharger

swissperform.ch/de/downloads

swissperform.ch/en/documents-downloads

